

FONDATION LKT

Jubilé d'or

14^e Edition
de la Journée Internationale
de la Veuve (JIV 2024)



50
Jubilé d'or



50 ans au service des veuves
et orphelins

FONDATION LKT

Jubilé d'or

14^e Edition
de la Journée Internationale de la Veuve (JIV 2024)

50 ans au service des veuves
et orphelins

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| PREAMBULE | P. 6 |
| SI MAMIE M'ETAIT CONTEE... | P. 8 |
| PROGRAMME DU JUBILE D'OR | P. 13 |
| QUI EST MADAME VEUVE LUCIE KABORE-TRAORE ET SON ASSOCIATION DE VEUVES ET ORPHELINS DU BURKINA (AVOB) ? | P. 14 |
| QU'EST-CE QUE LA FONDATION LKT ? | P. 41 |
| STRUCTURES DE LA FONDATION | P. 43 |
| REALISATIONS | P. 48 |
| DU JUBILÉ DE RUBIS (40 ANS) AU JUBILÉ D'OR (50 ANS) | P. 54 |
| COMMENT OUBLIER CE QU'ELLE A FAIT ? | P. 93 |
| CHANSON PREFEREE DE MAMIE LUCIE | P. 112 |
| PERSPECTIVES | P. 113 |
| VOS DONS | P. 114 |
| CONTACTS | P. 115 |
| ELLES Y ONT AUSSI CONTRIBUE ! | P. 116 |
| REMERCIEMENTS | P. 117 |
| ETOILE DE L'AVENUE KWAME N'KRUMAH | P. 118 |



Madame Lucie KABORE

PREAMBULE

L'Assemblée Générale des Nations-Unies a institué en 2010, par Résolution A/RES/65/189, le 23 Juin comme Journée Internationale de la Veuve.

Cette 14^{ème} Edition revêt pour la Fondation LKT, un cachet tout particulier, avec en toile de fond, la célébration des cinquante (50) ans d'existence de la fondation LKT de Madame Veuve Lucie KABORE-TRAORE par conviction profonde disait ceci : « ***Ce n'est ni les détentions dans les maisons d'arrêt, ni des actions spontanées, mais un effort concerté, continu, soutenu et plus humain qu'il faut, pour libérer les veuves et les orphelins qui souffrent en silence*** ».

« Il serait souhaitable que les responsables à tous les niveaux, toutes les instances mondiales, réfléchissent aux conséquences néfastes du veuvage africain, terrible fléau qui complexe les femmes, handicape leur esprit d'initiative, affecte leur personnalité humaine ».

« L'intervention de tout homme et toute femme épris d'amour, de justice et de paix, aiderait les femmes africaines à se libérer de cette situation avilissante, démoralisante, contraignant leur développement socio-économique ».

« L'AVOB compte sur vous pour fortifier sa lutte de libération entreprise depuis 1974, date de sa création en faveur des veuves africaines en général et du Burkina Faso en particulier ».

*Appels lancés par Mme Veuve Lucie KABORE, née TRAORÉ,
Présidente de l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina,
23 décembre 1997.*

« Le veuvage est une rupture à laquelle personne ne se prépare. Il crée une inégalité fondamentale entre la situation précédente et celle de la femme qui reste seule pour assumer les mêmes charges ».

Mme BOURRUT-LACOUTURE, Présidente de l'Association des Veuves Civiles de France, 23 Octobre 1976.

« Toutes les veuves devraient être protégées par les droits énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

Toutefois, dans la réalité, l'interprétation des règles coutumières, tout comme les rites relatifs au deuil et à l'enterrement, privent souvent les veuves de tous leurs droits pourtant universellement reconnus.

Malgré les nombreuses difficultés qu'elles doivent affronter, de nombreuses veuves apportent de précieuses contributions à leur pays et à leur communauté. Certaines assument des fonctions de direction au plus haut niveau. D'autres travaillent dans leur famille, accueillent des orphelins, deviennent dispensatrices de soins et interviennent auprès des belligérants afin de réparer le tissu social.

Nous devons reconnaître l'importante contribution des veuves et nous devons faire en sorte qu'elles puissent exercer leurs droits et bénéficier d'une protection sociale.

La mort est inévitable, mais nous pouvons réduire les souffrances des veuves en améliorant leur statut social et en les aidant lorsqu'elles en ont besoin. Ainsi, nous contribuerons à promouvoir l'égalité et pleine participation de toutes les femmes au sein de la société. Ces mesures aideront à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir la paix dans le monde ».

*Message du Secrétaire Général de l'ONU,
M. Ban Ki-moon, 23 juin 2011*

SI MAMIE M'ETAIT CONTÉE...

1- MESSAGE DES ENFANTS

Martine, Blandine, Désiré, Chantal, Rosine, Alain, Alice, Germaine.

Veuve Joyeuse, Dame de Fer, Femme battante, tels sont les surnoms dont tu as été qualifiée et nous y adhérons.

Veuve Joyeuse

Malgré les nombreuses difficultés liées au veuvage, tu as très vite compris que la veuve devait refuser la fatalité. Remplie de la Force Divine, de la joie de vivre, tu restais imperturbable et tu surmontais les épreuves pour un meilleur chaque jour de tes enfants.

Dame de Fer

Il te fallait une armure pour ce combat tant difficile : braver les traditions, affronter les plus tenaces pour faire respecter le droit de la veuve et de l'orphelin.

Tu as voulu l'émancipation des veuves en mettant en place plus d'une dizaine de centres d'alphabétisation, et pour faire respecter le dicton qui dit : « nul n'est censé ignorer la loi »; tu es l'initiatrice de la traduction en 3 langues nationales (Mooré, Jula et fulfuldé) de la 2^{ème} partie du Code de la Famille portant sur la « succession ».

Femme battante

A la mort de papa, tu avais deux (2) enfants sur les dix (10) à ta charge, qui avaient franchi le seuil du BAC. Tu as su nous inculquer les vertus de la réussite par un travail sérieux et constant.

Seule, tu as fait de nous des : Pharmacien, Sociologue, Architecte, Professeur d'Université en Nutrition, Dentiste, Docteur Ingénieur en Génie civil, Pédiatre, Comptable.

Qui n'aurait pas aimé t'avoir comme mère ?

2- MESSAGE DES PETITS-ENFANTS

Sonia SONNY, Olivia TRAORE, Lionel SONNY, Boris SONNY, Muriel KAMBOU, Yannick DIALLO, Willy KABORE, Steve KABORE, Farida SAWADOGO, Yann-Aymerick ZOUNGRANA, Perle KABORE, Heykal SAWADOGO, Carel ZOUNGRANA, Lynn-Mariella ZOUNGRANA, Rachel KABORE, Dominique KABORE, Philippe KABORE.

C'est avec enthousiasme que les petits enfants ont voulu dire un « petit mot » sur leur grand-mère adorée, comme ils aiment à l'appeler. Ce qui revient souvent aux yeux de ses petits enfants, c'est le fait qu'elle soit un exemple, une battante. Voici ce qu'ils disent d'elle :

« Je ne vis pas au Burkina. Chaque fois que je fais face aux tribulations de la vie à l'étranger et que les choses me semblent difficiles ou impossibles, je m'arrête pour me rappeler d'où je viens. Je me rappelle alors que je suis la petite fille de Lucie Kaboré-Traoré. S'il est vrai qu'on hérite des qualités ou des défauts des grands-parents, alors, je suis une femme de cœur, une avant-gardiste, un pilier pour ma famille et la société ; en somme, une pionnière. Voilà, comment je vois ma grand-mère ».

« Il y a tellement à dire sur mamie mais, je résumerai en quelques mots clés : Forte, Battante, Dynamique, toujours prête à aider. Pour moi, c'est la meilleure mamie du monde. Je l'aime sincèrement et profondément ».

« Un seul mot pour qualifier mamie : Infatigable ».

« Sache que ton premier mari c'est ton travail, le reste suivra... Voici le conseil que ma grand-mère m'a donné ».

« Une leçon que je retiens de ma grand-mère, c'est que la persévérance paye toujours et qu'il ne faut jamais baisser les bras, surtout quand l'on se bat pour une cause noble ».

« J'ai souvent eu la chance de lire des histoires extraordinaires sur des femmes fortes comme Rosa Park ou Maya Angelou qui par leur conviction ont changé la face du monde. Dieu m'a donné la chance de vivre l'aventure d'une femme de valeurs qui par son abnégation a changé la face de mon monde. Le nom de ma grand-mère restera à jamais parmi le nom de ces femmes vaillantes qui ont marqué notre siècle ».

« Brillante, déterminée, infatigable ; un vrai modèle pour la femme et même pour l'humanité ».

« Ma mamie je l'adore car elle est une source d'inspiration et un exemple de vie pour moi. Ma mamie m'inspire par son courage, sa tenacité, sa persévérance et son audace. Ma mamie est une battante qui possède des valeurs nobles qu'elle défend jusqu'au bout. Pour toutes ces raisons, ma mamie est et restera à jamais dans mon esprit une femme exemplaire, que j'associe aux êtres d'exception de ce monde. Ma mamie est une légende. Mamie, je t'aime à jamais! ».

« Un jour, lorsque j'étais adolescente, mamie m'a appelée ; elle m'a demandé de venir sur la terrasse. Là, je l'ai trouvée avec une femme qui était dans le besoin. Elle m'a demandé d'enlever mes sandales et a dit à la femme de les essayer, puis elle lui a demandé si ça lui allait bien. La dame a dit oui ; alors mamie lui a dit de les garder. Quant à moi, elle m'a dit que je pouvais repartir. J'étais toute étonnée mais j'ai obéi. Lorsque la dame est partie, elle est venue me voir et m'a dit qu'elle m'en rachèterait d'autres. Au début, je n'avais rien compris ; je voyais tout simplement qu'on me prenait mes chaussures. Mais après, j'ai compris à quel point notre grand-mère avait un grand cœur et le sens du partage ».

« Mamie ! Je l'appelle ma cocotte. C'est une grand-mère merveilleuse. Elle a des qualités comme la compréhension, l'amour et le pardon. Pour moi, mamie est une femme forte d'esprit, tenace et de caractère. Elle dit ce qu'elle pense, que cela fasse plaisir ou pas. Je le sais par le nombre de fois qu'elle m'a réprimandée pour mes bêtises de gamine. Mais, elle a aussi cette grande humilité d'écouter et de comprendre. Toutes ces qualités lui ont été d'une grande utilité afin de bâtir et diriger son entreprise (le centre des veuves et orphelins) ».

« Lucie KABORE, une mère, une grand-mère, mais aussi une arrière-grand-mère. Cette femme est tout simplement exceptionnelle ; elle a accompli de nombreuses et belles actions et s'est toujours dévouée pour lutter pour la cause des veuves et orphelins. Battante elle a été, battante elle est, battante elle continuera d'être. Une femme rayonnante, pleine d'énergie et d'ondes positives. Mamie c'est mon modèle. Si je devais la chanter je dirai: Lucie ton prénom est lumière - Unique, tu es un rayon de pureté scintillant dans l'univers - Chaque jour, une belle action tu fais - Inspiration tu es pour les autres - Etoile qui guide ».

3- MESSAGE DES ARRIÈRES-PETITS-ENFANTS

Davy Ahmed SONNY, Mona Sheryl SONNY, Rania Ashley SONNY, Océane Grace TRAORE, Kélia-Ivy Maëlys Pengdwendé OUEDRAOGO, Ophelia Taïna Andréa SONNY, Jayden Adam Dominyk KABORE, Samuel Adoté Nolan DOVI-AKUE, Nayla Alyssia KABORE, Sofia Gabrielle KABORE, Josh Adoté Aaron DOVI-AKUE, Keeyan Ibn Adams DIALLO, Andrew Matéo Keenan Teegawende YADGHO, Noah Iann DIALLO, Somgalia Jassem SAVADOGO.

Les arrière-petits-enfants qui savent s'exprimer et écrire des messages, ont voulu dire qu'ils trouvent mamie Lucie très gentille et affectueuse. Ils sont heureux de l'avoir comme arrière-grand-mère. Ils disent ceci :

« Parler de mon arrière-grand-mère évoque en moi beaucoup d'émotions.

Tout petit, je l'appelais affectueusement, **mamie de grand Larlé**. Avec elle, je me suis toujours senti en confiance et je peux lui parler de tout sans aucune barrière.

Mamie de grand Larlé adore parler de son passé, de l'époque où les femmes étaient reléguées au second rang. Son histoire, elle nous l'a souvent racontée avec ses photos. J'ai beaucoup entendu parler de son combat pour les veuves et les orphelins et à plusieurs reprises, nous l'avons accompagnée pour recevoir des prix et c'est toujours un honneur de voir son arrière-grand-mère récompensée.

L'enfant que je suis, n'oubliera jamais qu'elle a marqué son époque. Merci à toi **mamie de grand Larlé** ».

Arrière-petit-enfant (11 ans)

« Mamie, tu vois que je connais beaucoup de choses sur toi ! Je peux dire que Madame Ouo Lucie Thérèse Bernadette KABORE née TRAORE est une femme extraordinaire.

Née réellement en 1922 on a dû diminuer ton âge sur tes papiers, pour dire que tu es née en 1926 pour que tu ailles à l'école. Tu t'es mariée en 1949, donc a 27 ans avec Dominique KABORE et vous avez eu huit (8) enfants. Devenue veuve le 16 Mars 1972, tu n'as pas relâché tes efforts et tu as continué à te battre. Tu as ouvert un Centre Médical pour les veuves et orphelins.

Je me souviens un jour, tu étais malade et je suis venue te voir et tu m'as demandé de venir m'asseoir sur tes jambes. J'ai refusé et je t'ai dit ce jour là, que je risquais de broyer tes jambes. Tu as tellement ri et depuis, tu m'appelles, **broyer les jambes**.

Mamie, tu ne vois plus très bien mais tu as un sacré humour ».

Arrière-petit-enfant (9 ans)

MAMIE...

HUIT (8) ENFANTS

DIX SEPT (17) PETITS-ENFANTS

QUINZE (15) ARRIERES-PETITS-ENFANTS

C'EST ÇA LA PLUS GRANDE ET VRAIE RICHESSE !

PROGRAMME DU JUBILÉ D'OR DE LA FONDATION LUCIE KABORE-TRAORE ET DE LA 14^E ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA VEUVE

5 juillet :

- Accueil des veuves des provinces.

6 juillet : Ciné Neerwaya

- 09h : Cérémonie d'ouverture
 - Allocution/ Discours
 - Animation

Présentation et vente d'un livret sur l'historique et l'histoire de la Fondation LKT et de sa fondatrice.

- 10h : Conférences :
 - Les veuves et les orphelins du Burkina Faso : quels défis pour prévenir leur exclusion socio-économique dans un contexte d'insécurité ?
Mme Jocelyne Vokouma
 - Les veuves et leur droit à la succession : la problématique de la reconnaissance de leur mariage coutumier ou religieux.
Mme Julie Rose Ouédraogo et Mme Clarisse Nadembega.

- 12h-14h : Repas au siège de la Fondation LKT et au domicile de feu la fondatrice
Pause

- 15h-16h : Ciné Neerwaya ; Documentaire sur la vie de la fondatrice « femme battante : messagère d'espoir »

7 juillet : Centre Médical Lucie KABORE (CMLK) au siège de la Fondation LKT

- 07h30-16h30 : Vaste campagne de dépistage
- 09h : Plantation de l'arbre du cinquantenaire.

(NB : *Plantation en différé des 499 autres arbres du cinquantenaire dans les autres localités du Burkina*)

- 9h30-11h : AG annuelle
- 11h-12h : Jeux-concours- lots à emporter
- 12h-14h : Repas

Pause

- 15h : Visite sur la tombe de la fondatrice au cimetière municipal de Saint Léon (facultatif)
- 16h : Dons en produits de premières nécessités aux veuves

8 juillet :

- Retour des veuves des provinces.
- Action de Grâce.

QUI EST MADAME VEUVE LUCIE KABORE ET SON ASSOCIATION DE VEUVES ET ORPHELINS DU BURKINA (AVOB) ?

1- MADAME LUCIE KABORE-TRAORE, AVANT SON VEUVAGE :



Née le 27 Novembre 1926, Madame Veuve Lucie KABORE a pour identité complète : **Ouo Lucie Thérèse Bernadette KABORE née TRAORE.**

Fille de Kintapri TRAORE, Ancien Combattant de la 2ème Guerre Mondiale, Classe 22 décédé le 12 février 1992 et de Diéssogona Madeleine TRAORE, ménagère, décédée le 26 Mars 1973.

D'ethnie toussian, elle quitte son village natal Sidi (Province du Kéné-dougou) pour se rendre à Bobo-Dioulasso où elle fréquente l'Ecole Primaire, de 1934 à 1940 ensuite l'Ecole Supérieure de Bingerville (Côte-d'Ivoire) de 1940 à 1944 et enfin l'Ecole Normale Fédérale de Jeunes Filles de Rufisque (Sénégal) de 1944 à 1948.

Toutes ces années d'effort sont sanctionnées par les diplômes ci- après :

- ❖ Le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE)
- ❖ Le Certificat d'Etudes Supérieures (CEPS)
- ❖ Le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP)

Le 23 Juillet 1949, à la mairie d'Abidjan et le 17 septembre 1949 à l'Eglise de Treichville, elle épouse Monsieur Yemdaogo Dominique KABORE, Ancien Elève de William PONTY, Administrateur civil de la France d'Outre-Mer. Leader et grand patriote du temps colonial dans les années 40, il participe au combat de la lutte de libération et d'indépendance des pays africains.

Le couple KABORE était contraint par le colonisateur de quitter le 9 Novembre 1949 la Côte-d'Ivoire pour la Guinée Conakry. Cette mesure arbitraire est intervenue pour opprimer les opinions politiques de Monsieur KABORE et freiner sa participation dans le combat des leaders africains en lutte à l'époque, pour la libération et l'indépendance de l'Afrique.

Madame Lucie KABORE entame une carrière administrative bien remplie en tant qu'enseignante et mène des activités sociales de très grandes importances.

Elle est mère biologique de huit (8) enfants mais a eu, à sa charge, dix (10) enfants sans y compter les passages de durées temporaires de plus d'une cinquantaine d'enfants. A ce jour 6 juillet 2024, Madame Lucie KABORE, appelée affectueusement « mamie », laisse derrière elle, dix sept (17) petits-enfants et quinze (15) arrières petits-enfants. Elle s'est éteinte le 21 janvier 2018.

En 1958, elle est la première femme Voltaïque à obtenir un permis de conduire (permis AOF du 04-12-1958). Elle devint alors, la première conductrice Voltaïque de l'époque. Son mari lui offre comme moyen de locomotion une deux Chevaux de marque Citroën, communément dénommé «Babi».

2- AU MENU DE SA CARRIERE ADMINISTRATIVE



on peut citer :

2-1 AU TITRE DE SA NOMINATION AUX DIFFÉRENTS POSTES:

- **2 Novembre 1949**, institutrice Adjointe Stagiaire à l'Ecole Primaire de Treichville (Côte-d'Ivoire).
- **9 Novembre 1949**, elle suit son mari, expulsé de Côte d'Ivoire pour raison politique et exilé à Kissidougou en Guinée Forestière.
- **1^{er} Janvier 1952**, institutrice Adjointe de 6^è cl. Réengagée en Haute Volta à l'Ecole Primaire Publique de Hamdallaye- filles à Bobo-Dioulasso.
- **31 Octobre 1955**, institutrice Adjointe de l'Ecole Primaire Publique de Ouage-Centre filles.
- **28 Novembre 1956**, directrice de l'Ecole Publique de Zorgho.
- **1958**, directrice de l'Ecole Primaire Publique de Hamdalaye
- **12 Novembre 1962**, directrice de l'Ecole Primaire Publique Mixte de Ténédo.
- **18 Août 1963**, institutrice de l'Ecole Primaire Publique Filles de Fada N'Gourma.
- **4 Mars 1966**, directrice de la Section Ménagère, Ecole Ouaga-Centre Filles A.

27 Août 1968, responsable du Bureau de la Statistique Scolaire / Direction de l'Enseignement du 1^{er} Degré.

2-2 AU TITRE DE SES ACTIVITÉS ENTREPRISES :

1949 à 1968, elle enseigne dans différentes écoles primaires publiques de Haute-Volta.

1968 à 1981, elle travaille en tant que responsable du Bureau de la Statistique Scolaire à la Direction de l'Enseignement du 1^{er} Degré à Ouaga. Elle va à la retraite en novembre 1981 avec le sentiment d'avoir mené à bien sa mission.

3- AU MENU DE SA VIE EXTRA ADMINISTRATIVE :



3.1 AU TITRE DE SA NOMINATION AUX DIFFÉRENTS POSTES :

- **1960**, présidente du Comité Croix Rouge Française, Section Locale Bobo-Dioulasso.
- **1962**, membre de la Délégation voltaïque au séminaire sur le rôle des femmes leaders dans le développement communautaire.
- **1966**, responsable des causeries radiodiffusées pour l'éducation des femmes.
- **1969**, membre fondateur et commissaire aux comptes de l'Association des Femmes Voltaïques, devenue Amicale des Femmes du Burkina.
- **1973**, membre de la Commission Technique de l'UNESCO.
- **31 Janvier 1974**, membre de la Commission Nationale d'Evaluation des réalisations du projet d'égalité d'accès des femmes à l'éducation, Zone Banfora.
- **18 Mars 1974**, membre des Journées de Réflexions des Associations Nationales de Femmes sur la réforme de l'Education.
- **25 Mai 1974**, présidente de l'Association des Veuves et Orphelins de Haute-Volta (AVOHV) devenue (AVOB) pendant le changement du nom du pays et reconnue le 20 Janvier 1977.
- **10 Juin 1974**, membre observateur au Colloque Subrégional sur l'Education des Femmes en Afrique.
- **1974**, membre du Séminaire d'Amendement du Projet du Code de la Famille Voltaïque.

- **30 Novembre 1974**, rapporteur Général au Séminaire National : Formation et Intégration Socio-économique de la Femme Voltaïque dans une société en évolution.
- **1975**, présidente de la Commission de l'Uniforme (festivité du 75^{ème} anniversaire de l'Évangélisation en Haute-Volta).
- **1975**, membre fondateur et membre du 1^{er} Bureau du Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales (SPONG).
- **1978**, conseiller à la Délégation Spéciale chargée des cérémonies officielles des mariages, signatures des extraits de naissances de la Commune de Ouagadougou.
- **1979**, membre de la Commission Nationale Voltaïque pour la Célébration de l'Année Internationale de l'Enfance.
- **1980**, conseiller avec le groupe hommes de la Grande Chancellerie.
- **21 Janvier 1981**, présidente de la Fédération des Femmes Voltaïques, devenue Comité d'Intégration de la Femme et de la Jeune Fille au Développement.

La Fédération des Femmes Voltaïques regroupait quatre (4) structures associatives :

- l'Amitié Africaine - 1958
- l'Association des Femmes du Burkina - 1963
- l'Entraide Féminine - 1969
- l'Association des Veuves et Orphelins de Haute Volta -1974
- **2 Juin 1988**, secrétaire chargée de l'Artisanat de l'Organisation des Femmes Entrepreneures et Commerçantes de l'Afrique de l'Ouest (OFECAO).
- **1990**, trésorière de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO).
- **1990**, membre du Comité National de Lutte contre les Pratiques de l'Excision.
- **1990**, membre de la Ligue des Consommateurs « Alliance pour un monde meilleur ».

- **1993**, membre du Comité National de Lutte contre les Discriminations.
- **1995**, membre des ONG, partenaires du Programme de Promotion de la Démocratie et des Droits de la Personne (PDDP).
- **1995**, membre de la Chambre des Représentants (2ème Chambre).
- **31 Mars 2009**, présidente de la Fondation Lucie KABORE-TRAORE pour la Promotion des Veuves et Orphelins du Burkina.

3.2 AU TITRE DE SES ACTIVITÉS ENTREPRISES :

Les nombreuses archives n'ont pu être consultées à fond, faute de temps. Toutes les activités, concrètement réalisées durant chaque mandat, ne pourront être détaillées dans cette partie du livret. Sauf, quelques unes qui seront mentionnées :

- **1960**, présidence du Comité Croix Rouge Française, Section Locale de Bobo-Dioulasso, assurée par Madame Lucie KABORE.
- **Juillet 1962**, participation au séminaire sur le rôle des femmes leaders dans le développement communautaire, tenu à Mont Carmel d'Haïfa en Israël.
- **1969**, vérifications des comptes de l'Association des Femmes Voltaïques.
- **1973 à 1975**, participation au Projet UNESCO « Egalité d'Accès des Femmes et des Jeunes Filles à l'Education ».
- **31 Janvier au 2 Février 1974**, participation au projet zone de Banfora sur l'égalité d'accès des femmes à l'éducation.
- **18 au 20 Mars 1974**, participation aux Journées de réflexions des Associations Nationales de Femmes sur la Réforme de l'Education.
- **1973**, étude du milieu en vue de la faisabilité de création d'une association de veuves et orphelins.
- **25 Mai 1974**, création de l'**Association des Veuves et Orphelins de Haute-Volta (AVOHV)**, reconnue officiellement le 20 Janvier 1977.

- **1974**, participation au Séminaire d'Amendement du Projet du Code de la Famille Voltaïque.
- **30 Novembre au 7 Décembre 1974**, participation au Séminaire National : Formation et Intégration Socio-économique de la femme voltaïque dans une société en évolution.
- **21 Juin 1976**, messe demandée pour tous les époux défunts à l'occasion de la fête des pères.
- **23 au 24 Octobre 1976**, participation au 9^{ème} Congrès National de Strasbourg sur le thème « la veuve est-elle une citoyenne à part entière ? ».
- **23 au 24 Octobre 1976**, intervention au 9^{ème} Congrès National de Strasbourg sur le problème de la veuve d'Afrique. (**La Haute Volta, seul pays d'Afrique à ce Congrès, avec 5000 veuves participant à cette rencontre**).
- **Octobre 1978**, participation au Congrès des Jeunes Veuves à Paris.
- **Novembre 1978**, participation au Colloque de la Fédération Internationale des Associations des Veuves et Veufs d'Europe.
- **1978 à 1983**, célébrations des cérémonies officielles des mariages, signatures des extraits de naissances dans la Commune de Ouagadougou.
- **1981 à 1996**, sensibilisations radiophoniques des femmes par des émissions radiodiffusées de « Ménage en Musique» en jula.
- **1979**, participation à la célébration de l'Année Internationale de l'Enfance.
- **1981**, présidence de la Fédération des Femmes Voltaïques assurée par Madame Lucie KABORE, avec **Construction de la 1^{ère} maison de la femme**.
- **02 Juin 1988**, tenue du secrétariat de l'Artisanat de l'Organisation des Femmes Entrepreneures et Commerçantes de l'Afrique de l'Ouest (OFECAO).
- **1990**, tenue des comptes de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO).

- **1990**, organisation des activités de Lutte contre les Pratiques de l'Excision.
- **15 au 16 Juin 1991**, participation à la rencontre des Etats Généraux de l'Enfance du Burkina Faso.
- **1993**, activités de sensibilisation contre les discriminations.
- **28 Mars au 01er Avril 1993**, Participation à la Conférence Panafricaine sur l'éducation de la jeune fille.
- **24 au 25 Mars 1994**, participation aux 2^{ème} Assises sur l'Economie.
- **05 au 10 Juin 1995**, participation au séminaire de formation contre la pratique de l'excision au Burkina Faso.
- **20 au 24 Juin 1995**, participation à la formation en jula.
- **26 au 30 Juin 1995**, participation à la formation en mooré sur le thème : connaissances juridiques des dispositions contenues dans la 2^{ème} partie « la famille » du Code des Personnes et de la Famille.
- **1995**, initiatrice de la traduction de la 2^{ème} partie du code des personnes et de la famille intitulée «la famille» en langues mooré, jula, fulfuldé.

Le Processus :

- **20 au 30 Juin 1995**, séminaire de formation au siège national M'MAROOGO à Ouagadougou, des responsables de l'AVOB Bobo, Ouagadougou et Tougan sur le thème : connaissances juridiques des dispositions contenues dans la 2^{ème} partie « la famille » du Code des Personnes et de la Famille. Vingt-six (26) animatrices à la connaissance du Code des Personnes et de la Famille ont ainsi été formées par des juristes et des linguistes des langues nationales (mooré, jula, fulfuldé).
- Traduction de la 2^{ème} partie du code des personnes et de la famille en fulfuldé, jula et mooré avec le concours financier du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) et de la Fédération Internationale des Associations des Veufs et des Veuves (FIAV).

- Impression des documents.
- Pré-test par les équipes de l'Institut National d'Alphabétisation (INA) auprès des populations de :
 - Dori et Gorom (fulaphones)
 - Ziniaré et Ouagadougou (mooréphones)
 - Dédougou et Bobo-Dioulasso (julaphones)
- **10 au 15 Février 1997** : trois (3) commissions de validation des documents provisoires.

Impression du document définitif :

- trois mille (3 000) exemplaires du spécimen en langue jula ont été imprimés par le Crédit Agricole des Landes
- D'autres exemplaires imprimés par des partenaires tels que, FNUAP, UGF du SP/CNLS, etc...
- Vulgarisation de la 2^{ème} partie du Code des personnes et de la famille en mooré, jula et fulfuldé :
 - sur les antennes de la radio rurale (au cours de l'émission ménage en musique) pendant la première semaine de chaque mois.
 - par dépôt dans les librairies.
- **Depuis le 30 Mars 2009**, présidence de la **Fondation Lucie KABORE-TRAORE pour la Protection des Veuves et Orphelins du Burkina (Fondation LKT)**, assurée par Madame Veuve Lucie KABORE.

4- DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Madame Veuve Lucie KABORE-TRAORE et son Association ont reçu de nombreuses distinctions honorifiques :

- **31 Janvier 1961**, Chevalier du Mérite Voltaïque - Agrafe Enseignement.
- **10 Décembre 1970**, Officier du Mérite Voltaïque - Agrafe Enseignement.
- **1980**, Prix Citoyenne d'Honneur d'Arkansas (USA).
- **23 Février 1981**, Commandeur du Mérite Voltaïque - Agrafe Administration.
- **1994**, Prix Fille Distinguée d'Afrique, Représentant le Burkina Faso sur les cinquante (50) Lauréates du Continent Africain.
- **11 Décembre 1994**, lors de la fête nationale du Burkina Faso, l'AVOB est décorée.
- **1995**, Prix Naloubi Zonta International Club de Ouagadougou.
- **8 Mars 1996**, l'AVOB obtient le 1^{er} prix de la Meilleure Etoffe Tissée.
- **2004**, Prix CIVIPAX.
- **2005**, Pionnière de l'Association des Femmes Juristes.
- **22 Février 2005**, Grand Officier de l'Ordre du Mérite Burkinabé - Agrafe Social.
- **2007**, Prix Ambassador For Peace.
- **Mai 2018** : Grand Croix de l'Ordre National - Burkina Faso

5- LE VEUVAGE DE MADAME LUCIE KABORE-TRAORE



Madame Veuve Lucie KABORE née TRAORE perd le Jeudi 16 Mars 1972, son mari, Monsieur Dominique KABORE, ancien Ministre et Secrétaire Général à la Présidence de la Haute Volta.

De 1972 à 1974, malgré sa condition aisée qu'a contribué à lui donner son défunt mari, le poids de la tradition et les mentalités arrêtées, même au niveau de certains intellectuels, ont fait germer en elle, l'idée de créer une association pour

la défense des intérêts de la veuve et de l'orphelin. Madame Veuve Lucie KABORE, en raison de son propre veuvage est amenée à découvrir le sort de toutes les veuves voltaïques. Leur situation présente de sérieux problèmes de violence des droits et de marginalisation. La veuve est considérée comme un objet d'héritage. A ce titre, elle est « attribuée » au frère ou à un des parents du défunt.

Madame Veuve Lucie KABORE a elle-même été victime de violence de ses droits, en ce sens, qu'à la mort de son mari, il lui avait été demandé de se faire établir un procès-verbal de conseil de famille. Ce qui fut fait le 23 Mars 1972. Ce n'est que vingt (20) ans plus tard, que Madame KABORE a su que l'établissement de ce procès-verbal de conseil de famille violait la loi. En effet, au regard du Code des Personnes et de la Famille, « l'établissement d'un procès-verbal de conseil de famille nécessite que les deux (2) parents soient décédés ». Ce qui n'était pas le cas dans la présente procédure ; Madame Lucie KABORE, épouse légitime de feu Dominique KABORE est en vie.

En outre, en vertu de l'article 519, « si l'un des père et mère décède, l'autorité parentale est dévolue de plein droit à l'autre parent survivant ». C'est donc à tort que ledit papier avait été établi et en violation des articles 566 et suivants du Code des Personnes et de la Famille.

La concrétisation de l'idée de Madame Veuve Lucie KABORE, fait référence au récépissé n° 3/IS/DGI/DAP du 20 Janvier 1977, donnant ainsi naissance à l'Association des Veuves et Orphelins de Haute Volta (AVOHV).

Le numéro 3 que porte le récépissé de l'AVOHV, témoigne de la **toute première association** en Haute-Volta, ensuite au Burkina Faso, à lutter pour la cause de la veuve et de l'orphelin.

Il faut noter que l'AVOHV est devenue l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB).

6- QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION DES VEUVES ET ORPHELINS DU BURKINA (AVOB) ?

INTRODUCTION

En 1974, l'idée de création de l'AVOHV éclata. « Je sollicite les unes, les autres ; les membres du Comité SOS Sahel dont je fais partie. Ils sont tous favorables à ma cause. Je me suis totalement engagée en vue de me rendre utile aux autres ».

Le recensement national de 1975 a révélé que sur la population totale voltaïque de 5 638 000 habitants, 145 038 étaient veuves.

L'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB), avait au départ pour dénomination « Regroupement des Veuves et Orphelins » et comprenait dix (10) membres. Elle devint ensuite, Association des Veuves et Orphelins de Haute-Volta (AVOHV), puis Association des Veuves du Burkina (AVOB) avec le changement du nom du pays

6-1 L'AVOB A PROPREMENT PARLE

L'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB), a été créée le **25 Mai 1974** par Madame Veuve Lucie KABORE-TRAORE et reconnue officiellement le **20 Janvier 1977**, par le récépissé n° 3/IS/DGI/DAP.

Son nombre est passé de dix (10) à mille cinq cent cinquante (1550) en 1984, et de 1550 à quinze mille (15.000) en 1994.

C'est une Association féminine à but communautaire et caractère social. Elle est ouverte à toutes les veuves volontaires sans distinction aucune; la veuve de tout âge, confession, ethnique, rang social y trouve sa place. Les veuves de nationalités étrangères, habitant au Burkina Faso sont admises si elles le désirent. Les veuves encore jeunes d'âge, admises au sein de l'Association, sont invitées à refaire leur vie conjugale dès que cela leur est possible. L'Association constitue un groupe de pression potentiel pour la modification du statut juridique de la veuve, en apportant sa contribution dans l'élaboration du nouveau Code de la Famille.

Les objectifs globaux de l'Association sont les suivants :

- La défense juridique de la veuve et de l'orphelin opprimés, exploités par des pratiques traditionnelles.
- La mise en place d'un statut véritable pour la veuve et l'orphelin, conformément aux dispositions juridiques prévues dans le Code des Personnes et de la Famille en vigueur au Burkina depuis 1985.

Les objectifs spécifiques sont :

- Recenser toutes les veuves volontaires du Burkina Faso.
- Etudier avec les veuves leurs problèmes spécifiques et ceux de leurs enfants à charge ; trouver les moyens appropriés devant permettre de les résoudre.
- Favoriser la formation professionnelle, le recyclage, l'intégration de ses membres dans le monde de la production et dans la société burkinabè.
- Créer des coopératives d'activités de : tissage, teinture, couture, plats nationaux, etc...
- Dispenser des conseils complémentaires pour l'éducation, la bonne nutrition, l'hygiène préventive, le savoir-vivre.
- Dispenser l'alphabétisation, l'application des principes élémentaires d'hygiène sanitaire, des techniques de développement, des causeries hebdomadaires, sujets choisis par les femmes (causeries sur un sujet d'hygiène – eau potable – latrines – soins aux enfants).
- Aider à la scolarisation des orphelins dans les établissements, à l'acquisition des pièces officielles pour pension, à la constitution de dossiers demandés aux membres, surtout analphabètes.
- Assurer le rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs publics, les personnes physiques ou morales et ses membres.

A sa création en 1974, après avoir réparé les murs de la concession d'une veuve, Madame Veuve Lucie KABORE a obtenu d'elle en échange, que les veuves puissent tenir dans sa cour, des réunions et des séances de travail. Madame Veuve Lucie KABORE a pu obtenir

des financements extérieurs pour construire sur ce site, un magasin de stockage d'équipements acquis et un puits qui servait non seulement aux veuves mais aussi aux résidents du quartier.

Les veuves travaillent donc ensemble, en développant des activités susceptibles de leur donner un certain revenu. Mais, d'après une mission réalisée par Solidarité Socialiste de Bruxelles, leur participation au sein de l'Association est limitée, bien qu'il existe une responsabilité par secteur. Heureusement que Madame Lucie KABORE est une bonne interprète des possibilités d'évolution du groupe. Les activités menées en son sein, concernent : le tissage, la couture, le tricotage, la broderie, la teinture, la production d'huile d'arachides, de beignets d'arachides, la production du beurre de karité, le maraîchage, l'élevage, l'alphabétisation. Sur les champs individuels et même collectifs, elles font des cultures vivrières, du maraîchage, etc ...

L'Association fonctionne sous le contrôle de sa fondatrice, jouissant d'un grand charisme. Celle-ci, matériellement désintéressée, recueille toutefois un certain prestige du fait du développement des activités de l'AVOB.

En reconnaissance de l'utilité de l'AVOB et pour soutenir et encourager les actions de Madame Veuve Lucie KABORE, les autorités de la Mairie de Ouagadougou ont octroyé à l'Association, un terrain de mille deux cent cinquante (1250) mètres carrés (cf. P.U.H n° 35/VO du 28 Décembre 1981, parcelles A et B du lot n° 138, quartier Larlé du Centre loti de Ouaga), pour la construction de son siège. C'est en 1985 que le siège a été édifié et son inauguration faite. Ce siège social est fixé à Ouagadougou, au quartier Larlé, actuellement dans l'Arrondissement 2, secteur 8.

L'Association couvre toute l'étendue du territoire burkinabè. Les sections les plus actives existaient dans les provinces ci-dessous : Bazèga, Houet, Kéné Dougou, Poni, Sourou, Comoé, Kourwéogo, Boulkiemdé, Nahouri.

EMBLÈME DE L'AVOB



L'émblème de l'AVOB illustre la cérémonie de rasage de la veuve.

L'AVOB est membre fondateur du Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) et du Collectif Regroupant des Associations Féminines (RECIF ONG) opérant au Burkina Faso. Elle est aussi membre du Réseau WILDAF.

Elle travaillait avec plusieurs partenaires donateurs, cités ci-dessous :

- SOS Sahel Interconfessionnel
- Paroisse Jean XXIII
- Mission Adventiste
- L'ONGADRA
- Mission Française de Coopération
- Pays-Bas
- Coopération Canado-Voltaïque
- OSCD (Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement)
- UNICEF
- Catwell
- Commune de Baskuy

- GIP/ESTHER
- CMLS
- Association des Femmes Juristes
- Médecins Sans Frontière
- SOS SIDA
- LES AMBASSADES (de France, des Etats-Unis, de l'Allemagne, du Canada, de la Suisse, de la Belgique, etc...)
- LES MINISTERES (de l'Action Sociale et de la Solidarité, de la Promotion de la Femme et du Genre, de la Promotion des Droits Humains et Civiques).

Elle était aussi, en partenariat avec :

- **les associations sœurs d'Afrique** (Cameroun, Mali, Rwanda)
- **les associations d'Europe** : l'Association des Veuves Civiles de France, la FAVEC, la Fédération Internationale des Associations des Veufs et veuves de France (FIAV)
- **jumelage de l'école maternelle « l'Alouette »** avec une école maternelle des Landes.

Un travail acharné est entrain d'être opéré pour dynamiser non seulement l'association dans les différentes provinces, mais aussi les partenariats qui existaient.

Depuis 1974, Madame Veuve Lucie KABORE, femme très déterminée et très dynamique, compte à son actif quarante quatre (44) ans de combat, étoffés de nombreuses réalisations en faveur, non seulement des Orphelins et Autres, mais aussi des veuves. Ici, ne seront tout simplement mentionnées que les plus importantes :

6.2 RÉALISATIONS EN FAVEUR DES ORPHELINS ET AUTRES

6.2.1 Scolarisation

L'AVOB a ouvert le pré scolaire en 1988 avec une classe et en 1990, elle en avait trois.

Par rapport à l'instruction, on sait que l'insuffisance des structures d'accueil au niveau national pose des problèmes d'inscription des enfants. Cette tâche est assurée en grande partie par le père de famille. Ce dernier étant décédé, la femme qui prend la relève, est incompétente, souvent par manque de relations ou de connaissances en la matière. L'AVOB en la personne de la fondatrice, Madame Veuve Lucie KABORE, place chaque année des orphelins de préférence dans des écoles publiques, ce qui réduit énormément les frais de scolarité très élevés dans les établissements privés.

6.2.2 Emploi pour les orphelines

Les orphelines de 12 ans et plus, qui n'ont pas fréquenté l'école ou qui sont renvoyées sont placées dans les familles comme gardiennes d'enfants. Ce qui soulage de beaucoup les mères de familles nombreuses (6 à 12 enfants).

L'AVOB n'ignore pas la loi interdisant le travail des mineurs ; mais devant les problèmes de survie, il fallait trouver un moyen pour aider les mères veuves à sauvegarder la vie de leurs enfants.

6.2.3 Santé

Le cas des orphelins handicapés moteurs est un souci constant pour la responsable de l'AVOB.

Comment arriver à les soigner ou à leur acquérir des moyens pour se mouvoir ?

En 1978, à l'issue d'une intervention de l'AVOB et du centre de traitement de poliomyélite de la mission catholique de la ville de Ouagadougou, Théodore, un orphelin handicapé, a retrouvé l'usage de ses deux jambes alors qu'auparavant, il se déplaçait avec ses mains.

6.2.4 Habits et jouets

A l'occasion des fêtes (Noël, Pâques etc...), l'Association distribue les vieux jouets ou habits conditionnés, reçus des bonnes volontés.

Ces habits sont transformés à la taille des enfants, ce qui résoud en partie le problème des dépenses financières des mères dont le revenu fixe est dérisoire,

6.3 RÉALISATION EN FAVEUR DES VEUVES

6.3.1 Formation professionnelle

Pour permettre aux femmes de bénéficier des revenus, l'AVOB a organisé des formations pour la fabrique de corps gras (huile d'arachide, beurre de karité, savon).

L'atelier de fabrique d'huile d'arachides ouvre en 1975, celui du beurre de karité en 1979.

1975 à 1981, l'AVOB a formé quatre vingt dix (90) femmes pour la fabrique de beurre de karité et deux cent dix (210) femmes pour la fabrique d'huile d'arachide. Beaucoup de vendeuses de ces produits sont sur les places de Ouagadougou.

Les expositions de ventes de juin 1976 et de Novembre 1981, ont été des moyens positifs de la sensibilisation de l'opinion publique burkinabè car à la création de l'association, les mauvaises langues taxaient cette dernière de regroupement de sorcières.

1978 à 1994, l'AVOB poursuit et dispense au bénéfice des veuves et orphelins, les activités suivantes :

- **1979 à 1994** : formation en tissage de 225 femmes et jeunes filles. L'atelier de tissage a été renforcé en 1983 permettant d'accueillir à la fois trente (30) stagiaires. L'apprentissage du tissage requiert une certaine aptitude et une bonne volonté de la part de celle qui apprend. L'AVOB fournit à l'apprenant tout le matériel d'apprentissage. Après la formation, chaque femme reçoit l'équipement de base à crédit pour s'installer à son compte. Elle doit adhérer à la coopérative

de ventes, pour bénéficier des avantages des expositions ventes.
Impact : exploitation personnelle ; vingt (20) tisseuses installées à leur propre compte.

- **1979 à 1994** : formation en couture de 570 femmes et de 10 jeunes filles **Impact** : les formées forment à leur tour, d'autres bénéficiaires
- **1981 à 1994** : alphabétisation de 364 femmes et jeunes filles. **Résultat** : elles ont toutes reçu leur attestation. Par ailleurs, l'AVOB a mené une activité spécifique en accordant un crédit aux veuves et orphelines alphabétisées : de **1990 à 1994**, il y a eu deux cent dix (210) bénéficiaires de crédits. On dénombre à 7, les Centres d'Alphabétisation de l'AVOB dans la province du Kadiogo en 1994.
- **1988 à 1995** : inscription au préscolaire de 196 élèves, filles et garçons dans les trois (3) classes

6.3.2 Activités économiques

a) Dans la poursuite de ses objectifs, plusieurs activités ont donc été financées : activités de tissage, de fabriques et ventes de farine de maïs, de ventes de produits de beauté, de petits commerces (ventes de condiments, d'arachides etc.). Afin de donner de l'emploi à un grand nombre de ses membres, un modeste crédit individuel a été octroyé aux femmes et jeunes filles, pour faire le petit commerce :

- **1984** : 7 bénéficiaires
- **1992** : 64 bénéficiaires
- **1993** : 184 bénéficiaires
- **1994** : 210 bénéficiaires
- **1994** : 20 tisseuses bénéficiaires, installées à domicile
- **1994** : 10 jeunes filles bénéficiaires de la couture. Projet arrêté en 1995, faute de financement.

b) L'AVOB a octroyé également des petits crédits aux veuves PVVIH/SIDA et aux familles affectées pour faire le petit commerce. Cela a été possible grâce à l'appui financier de l'IPC, dans le cadre

du projet de « prise en charge communautaire des PV-VIH/SIDA et familles affectées ». Les activités menées par les deux cents (200) femmes et trois (3) hommes grâce aux fonds dont ils ont bénéficié, ont permis de générer des revenus qui ont atténué les difficultés financières auxquelles ils ont été confrontés régulièrement pour la prise en charge des soins de santé, d'alimentation, de scolarisation des enfants etc... En outre, ces activités ont contribué au soutien psychologique de ces personnes infectées en leur permettant d'être économiquement et socialement actives.

c) 1978 à 1990, l'AVOB a appuyé des veuves pour l'obtention de champs collectifs. Celles des provinces du Sourou, du Bazèga, du Kéné Dougou et du Kadiogo ont été bénéficiaires. En 1985, les veuves de Napagten-ga-Gounghin (province du Bazèga), ont eu leur champ collectif de 8 ha pour les cultures vivrières et en 1988, elles ont bénéficié de deux (2) forages avec pompes.

d) En 1983, il y a eu l'achat de moulins pour les veuves. Il s'est agi de mettre à leur disposition une technologie nouvelle pour la transformation des produits en farine. Le moulin remplace la meule traditionnelle. De même, il y a eu l'achat de charrettes et pousse-pousse supportant un fut de deux cents (200) litres. L'acquisition des charrettes a permis de réduire les pertes de temps d'approvisionnement en eau de boisson, de cinq (5) heures à quinze (15) minutes. La charrette est aussi utilisée dans le transport du fumier pour les champs de céréales et de cultures maraîchères. Elle facilite également le ramassage des produits vivriers pendant la moisson et celui des matériaux de construction et autres (sable, graviers, cailloux, briques, etc..).

e) En 1985, les veuves de Tougan (Sourou) ont bénéficié de puits à grand diamètre, creusé et busé qui procure de l'eau à toute la population et assure les cultures vivrières.

6.3.3 Santé

La santé est la base de tout développement, ainsi que la planification des naissances.

En 1983, l'AVOB a renforcé quatre (4) centres pilotes d'animation sanitaire et nutritionnelle qui avaient pour tâche d'apprendre aux veuves, les notions d'hygiène domestique et de diététique par :

- a. des causeries sur l'hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire et l'hygiène du milieu ;
- b. des causeries et exercices pratiques sur les bouillies enrichies, variation alimentaire ;
- c. l'apprentissage et la confection, l'utilisation et l'entretien de filtres à charbons ;
- d. la confection et l'utilisation des latrines.

En 1983, certains membres de l'AVOB avaient la qualification nécessaire pour animer les séances de causerie sur l'hygiène et sur les travaux pratiques de diététique, de fabrication de filtres à charbon, de confection de latrines.

L'AVOB a ouvert **en 1990**, une clinique de planification familiale au siège national M'MAROOGO (case de la mère) pour la sensibilisation et la formation des femmes, afin qu'elles prennent en mains leur santé (utilisation des contraceptifs).

L'AVOB est membre du Comité National de Lutte contre les Pratiques de l'Excision ; elle a organisé des séminaires d'information dans les dispensaires, les centres médicaux à travers les villes et les provinces.

L'AVOB est également membre du Comité National de Lutte contre le SIDA ; elle participe aux différentes rencontres de réflexion, de recherche et d'information du public à ce sujet (dépistage).

1998 à 2009, l'AVOB prend en charge les frais médicaux de ses veuves séropositives et propose également un soutien alimentaire et psychologique à travers des visites à domicile et à l'hôpital.

L'association a mis en place des groupes de parole, où les femmes atteintes de la maladie peuvent se retrouver pour partager leurs expériences et apprendre ensemble à gérer la maladie.

6.3.4 Education non formelle

Près de 98 % des femmes sont analphabètes ; l'AVOB appuie les structures étatiques pour répandre l'alphabétisation en langues nationales. En 1983, elle a ouvert et équipé un nouveau centre d'alphabétisation qui accueille soixante quinze (75) auditrices veuves ou orphelines. Elle a fait former par l'Institut National pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (INAF), cinq (5) formatrices en alphabétisation qui sont chargées à leur tour de former les autres membres de l'association.

6.3.5 Environnement

Les efforts entrepris par le gouvernement pour lutter contre la désertification passent également par l'utilisation rationnelle du bois de chauffe.

Les foyers améliorés tendent à une économie notable des quantités de bois consommés par les ménages.

Les membres de l'AVOB ont pris connaissance du problème et adhèrent à l'idée de construire dans chaque famille un foyer amélioré pour réduire la consommation du bois, seule source d'énergie à leur portée. Un maçon formé par l'association, est en permanence payé par elle, pour assurer la construction de l'ouvrage chez la veuve qui le désire. Seulement, cette dernière doit être en mesure de réunir les matériaux comme le sable et le gravier. Les membres de l'AVOB espèrent contribuer ainsi à décourager la coupe abusive des bois qui est une des causes favorisant l'avancée du désert.

6.3.6. Domaine juridique

L'Association guide, oriente, opère pour ses membres surtout analphabètes, des interventions dans le domaine administratif :

- Demande de pièces officielles ;
- Constitution de dossiers.

L'Association dénonce, combat sur les antennes de la radio et de la télévision nationale les pratiques barbares et rétrogrades qui bafouent la dignité humaine. Certains orphelins sont séparés de leur mère,

les privant ainsi de l'affection maternelle indispensable pour le développement complet de l'enfant.

L'Association intervient auprès du tribunal de Grande Instance pour orienter et appuyer ses membres dans leur lutte de tentative de récupération de biens successoraux (immeuble, finance, bétail, terre arable) souvent accaparés par les beaux-parents ou une tierce personne se réclamant parent du défunt, privant ainsi les vrais ayants-droits du minimum vital. L'AVOB intervient aussi pour faire restituer le droit de tutelle aux personnes lésées.

1974 à 1995, quatre vingt et seize (96) veuves devenues tutrices de leur famille monoparentale, par ordonnance du Tribunal de 1^{ère} et Grande Instance de notre pays. Ces bénéficiaires, leurs orphelins et leurs familles d'origine, disposent des biens successoraux de leurs défunts. La connaissance par tous les citoyens des dispositions du Code des Personnes et de la Famille est une nécessité incontournable pour aboutir à la libération des femmes.

20 au 30 Juin 1995, l'AVOB a fait former par des juristes et des linguistes de langues nationales (mooré, jula, fulfuldé), vingt six (26) animatrices à la connaissance du Code des Personnes et de la Famille.

La deuxième partie de ce Code a été traduite et imprimée dans les différentes langues. Elle a été soumise à un «pré-test» auprès des populations par les équipes de l'Institut National d'Alphabétisation (INA) et vulgarisée sur les antennes de la radio rurale (au cours de l'émission ménage en musique) pendant la première semaine de chaque mois.

10 au 15 Février 1997, trois (3) commissions de validation ont amené les spécimens. Madame Veuve Lucie KABORE a adressé au Crédit Agricole des Landes, un spécimen en langue jula qui a été imprimé en trois mille (3 000) exemplaires.

6.3.7 Restauration des cases

Des veuves ont déjà été victimes de grosses pluies engendrant des inondations très importantes. Les cases et les murs des concessions s'écoulaient. Les veuves du 3^{ème} âge, sans enfant et sans moyen d'intervention,

bénéficièrent, suite aux démarches entreprises par Madame Veuve Lucie KABORE, d'une somme de 150 000 F octroyée par la Mission Adventiste.

L'action de restauration des cases, sauva les veuves sans abri.

6.3.8 Intervention pour un moyen de locomotion

L'urgence de doter une veuve victime du comportement de ses beaux parents, a poussé la Présidente de l'AVOB à se porter garante pour un crédit de mobylette en faveur de cette veuve.

6.3.9 Activités culturelles nationales et internationales

20 Juin 1994, visite du siège de l'AVOB par **son Excellence Blaise**, chef de l'Etat du Burkina Faso

28 Novembre 1994, célébration du 20^{ème} anniversaire de la création de l'AVOB. Cérémonie rehaussée par :

- la participation de **l'épouse du chef de l'Etat** en la personne de Chantal COMPAORE ;
- l'arrivée des associations départementales des veuves de France, conduites par Mme Aliette BELLAVOINE, présidente internationale des veuves et des veufs d'Europe.

2007, documentaire, **Série Femmes Battantes : «Messagère d'Espoir»**, réalisé par Flore YAMEOGO en collaboration avec la RTB et le CIRTEF.

6.4 DE DIFFICULTÉS DE L'AVOB

Le **23 Mai 2000**, Madame Veuve Lucie KABORE perd sa benjamine. Dès lors, elle se présente de moins en moins à son association, mais suit de près, à partir de son domicile, toutes les activités avec les personnes chargées de la gestion. Malheureusement, le personnel sur lequel elle a énormément compté, n'a pas réussi à maintenir le cap. Certains posèrent des actes qui ont été défavorables à la bonne marche de l'association. Ainsi, s'est installée la spirale inévitable des difficultés de celle-ci. Petit à petit, tous les partenaires se retirèrent, sauf la Coalition

au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant (COBUFADE) et le Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire de Lutte Contre le VIH/SIDA (PAMAC).

6 .5. RELANCE DE L'AVOB

En **2009**, sur les conseils de certaines veuves soucieuses de la situation inquiétante de l'AVOB, l'Assemblée Générale en sa séance du 06 Janvier 2009, recommande la transformation de l'Association en FONDATION, pour lui donner une relance, élargir ses plans d'actions et rendre hommage à Madame Veuve Lucie KABORE. Ainsi, l'AVOB change de nom et de statut, tout en gardant la même Présidente, les mêmes objectifs et les mêmes missions. L'AVOB de Madame Veuve Lucie KABORE devient **Fondation Lucie KABORE-TRAORE pour la Protection des Veuves et Orphelins du Burkina (Fondation LKT)**.

QU'EST-CE QUE LA FONDATION LKT ?

LOGO DE LA FONDATION LKT



La Fondation Lucie KABORE-TRAORE pour la Protection des Veuves et Orphelins du Burkina (Fondation LKT), faisant suite à l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB), poursuit les mêmes mission et objectifs que l'Association dont elle découle.

Depuis sa création, l'engouement revient et on note déjà l'adhésion de plus de 700 veuves.

Vision : un monde sans discrimination

Mission : Œuvrer pour l'épanouissement des veuves et des orphelins burkinabè, des veuves et orphelins étrangers vivant au Burkina, en les regroupant et en recherchant des moyens pour la résolution de leurs problèmes.

Objectifs :

1. renforcer les connaissances des veuves et des orphelins par la sensibilisation, l'éducation et la formation ;
2. améliorer la santé des veuves et des orphelins par la prévention, (sensibilisation, campagnes de dépistages gratuits) et la prise en charge des pathologies ;

3. favoriser l'autonomisation des veuves et des orphelins par le renforcement des capacités, l'insertion socio- professionnelle et le soutien économique ;
4. créer des coopératives d'activités pour une meilleure productivité.

Valeurs

- Le respect de la dignité humaine
- L'union fait la force
- La connaissance ouvre l'esprit et facilite le développement.

STRUCTURES DE LA FONDATION



* Projets en cours, recherche de financement

PROTECTION SOCIALE DES VEUVES ET ORPHELINS

«Œuvrons pour l'épanouissement des Veuves et Orphelins du Burkina »

Principale activité de la Fondation LKT, basée sur l'écoute des veuves et leur accompagnement pour l'acquisition de leurs droits, le soutien des orphelins et des veuves en détresse.

STRUCTURES DE LA FONDATION

CENTRE MÉDICAL LUCIE KABORÉ (CMLK).

«Soins de qualité pour tous »



En sus de toutes les activités préventives, curatives et promotionnelles d'un Centre Médical, le CMLK s'est fixé trois (3) domaines de compétence qui sont :

- **Enfants de moins de 5 ans :**
 - Vaccination et Education nutritionnelle ;
 - Prise en charge de la malnutrition.
- **Adolescents :**
 - Prise en charge psychologique ;
 - Lutte contre le tabac et la drogue ;
 - Prévention de l'infection à VIH ;
 - Centre d'écoute pour Adolescents .
- **Lutte contre l'asthme :**
 - Prise en charge des asthmatiques ;
 - Partenariat avec l'association Asthme Burkina (AS.BU) .

STRUCTURES DE LA FONDATION

CRÈCHE ET HALTE GARDERIE: LES POUPONS ET LES POUPETTES (LES 2P) 2012-2014

“Arrosons la graine de l’Espoir”

Les enfants seront encadrés par des jardinières d'enfants auxquelles s'adjoindront des spécialistes (pédiatre, psychologue...), qui assureront des visites régulières ;

Votre enfant sera bien surveillé sur le plan de la santé, de la nutrition et de l'hygiène ;

Il profitera d'un large espace et des activités pédagogiques adaptés à son âge ;

Il rencontrera d'autres petits et fera l'apprentissage de la vie en société.

Conditions d'accueil

Crèche : 3 mois - 35 mois ;

Halte garderie : 3 mois - 10 ans.

Horaires d'ouverture

Crèche : du Lundi au Vendredi

Accueil régulier temps plein

Accueil : 6 h 30 - 8 h 00 /

Départ 18 h-18 h30

Accueil régulier mi-temps

Matinée : Accueil : 6 h 30 - 8 h 00 / Départ 12 h 30 - 13 h 00

Soirée : Accueil : 14 h 30 - 15 h 00 / Départ 18 h - 18 h30

Halte garderie: 7 jours /7 et 24 heures/24

Accueil occasionnel : du lundi au Vendredi ; le temps de présence de l'enfant doit être défini au moins 6 heures avant l'heure de l'accueil .

Jours fériés et Week-ends : prévenir «les 2P» au moins la veille.



STRUCTURES DE LA FONDATION

ECOLE MATERNELLE L'ALOUETTE

“Tout se joue avant l'âge de 6 ans”

Trois (3) sections : petite, moyenne et grande

Horaires d'ouverture : **du Lundi au Vendredi**

Accueil : 7h00 – 8h00

Départ: 11h30 – 13h00



Conditions d'accueil

Enfants d'âge compris entre 3 et 6 ans :

- Inscriptions et réinscriptions entre septembre et novembre ;
- Copie de l'acte de naissance et carnet de vaccination obligatoires à l'inscription ;
- Deux (2) photos d'identité de l'enfant ;
- Uniforme de l'Alouette obligatoire .

Des activités parascolaires au choix sont proposées aux parents.

STRUCTURES DE LA FONDATION

PROJET PILOTE AGRO – PASTORAL EN 2014

« Faire des veuves, des entrepreneures agricoles »

Objectif global :

Atteindre la sécurité alimentaire et économique pour les veuves et orphelins vulnérables.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter et diversifier la production agricole avec la culture et la transformation de céréales, de tubercules, de légumineuses, de légumes et de fruits.
- Diversifier les sources de revenus avec la promotion de l'élevage intensif par l'élevage de bétail, de volaille.
- Construire et renforcer la capacité entrepreneuriale des femmes dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

En partenariat avec les veuves, les objectifs du projet permettront de résoudre les problèmes et enjeux suivants:

- la Pauvreté.
- la Dépendance.
- le Chômage.
- les Inégalités de Genre.



Éléments à valeur ajoutée, grâce à :

- Un potentiel élevé de création d'emplois.
- Un modèle d'affaires axé sur l'implication des veuves et le partage des revenus.
- Une gestion rigoureuse et efficace : imputabilité, transparence et suivi des résultats.
- Des partenariats locaux et étrangers.
- L'innovation.
- La transférabilité au niveau sous-régional.

RÉALISATIONS

2009

- **Obtention du Récépissé N° 169/MATD/SG/DGLPAP/ DOASOC** du 31 Mars 2009.

2010

- **Rencontres périodiques** pour la mise en place des structures de la Fondation
- **Partenariat** avec le Réseau African NNetwork for the Care of Children Affected by HIV/AIDS (**ANECCA**) Section Burkina
- **Partenariat** avec l'Association « Asthme Burkina »
- **Partenariat** avec l'Entreprise **SONNY SECHAGE** pour la mise en place de la chaîne des valeurs de certaines filières

2011

- **Octroi de micro crédits** à des veuves par l'intermédiaire du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF).
- **Autorisation de transformation** de la clinique de planification familiale en un Centre Médical.
- **Réfection** et dynamisation de l'école maternelle « l'alouette »
- **Réalisation** d'un documentaire télévisé sur BF1.

2012

- **Organisation de la Journée Internationale de la Veuve (JIV 2^{ème} Edition).**
- **Lancement des activités** du Centre Médical Lucie KABORE (CMLK).
- **Campagne de dépistages GRATUITS**
 - Prise de la tension artérielle chez 311 adultes ;
 - Glycémie par bandelette chez 200 adultes ;

- Dépistage cancer du col chez 106 femmes ;
- Recherche de la malnutrition chez 36 enfants ;
- Recherche de la drépanocytose chez 20 nourrissons ;
- Dons de vivres, vêtements et kits d'hygiène à un orphelinat de Kamboinsé, aux filles abandonnées et recueillies à Carmen Kisito, aux femmes isolées de tanghin et aux sœurs religieuses à la retraite.
- **Interviews télévisées** (RTB, BF1) **et presse écrite** (Sidwaya) avec la Fondatrice.
- **Prise en charge sanitaire des veuves et orphelins** à tarif réduit au Centre Médical Lucie KABORE.
- **Partenariat avec VSO** : appui de deux (2) volontaires canadiennes, l'une, médecin intervenant au Centre Médical Lucie KABORE et l'autre, gestionnaire intervenant pour la mobilisation des ressources.
- **Partenariat avec le PNV-B** avec appui en personnel pour six (6) mois, d'un comptable, d'une secrétaire et d'un infirmier.
- **Partenariat avec le CMLS/ Action Sociale** avec appui en frais de scolarités des orphelins.
- Prise en charge de fournitures scolaires, uniforme d'école pour des orphelins.
- **Organisation des veuves** dans les provinces.
- **Création d'une structure d'accueil** « les Poupons et les Poupettes (les 2P) » pour les moins de 35 mois en projet pilote.
- **Organisation de groupe de parole** pour adolescents infectés par le VIH, coanimé par le Réseau ANECCA Burkina.
- **Organisation d'un arbre de Noël** pour les enfants de la maternelle.

2013

Création d'un Site Web « www.fondationlkt.org ».

Organisation de la Journée Internationale de la Veuves (JIV 3^{ème} Edition).

Campagne de dépistages GRATUITS de plusieurs pathologies :

- 140 femmes ont bénéficié d'un dépistage du cancer du col de l'utérus dont 3 dépistées positives à l'IVA/IVL; 1 biopsie faite et déposée dans un service d'anatomopathologie ;
- 2 référées pour avis de cryothérapie ; 2 polypes bistourinées ; 5 prolapsus du col de 2^e degré et 3^e degré ; 34 femmes présentant un écoulement vaginal dont des prescriptions ont été faites ;
- 150 femmes ont été soumises à une palpation des seins à la recherche d'un éventuel nodule ; aucune anomalie décelée ;
- 105 tests de dépistage rapide VIH effectués, dont 8 séropositifs (7 VIH1 et 1 VIH2), tous référés dans une structure de prise en charge de PvVIH et 1 résultat indéterminé conseillé pour reprendre sa sérologie dans 3 semaines ;
- 197 prises de Tension Artérielle avec 7 en poussée hypertensive dont toutes ont été prises en charge le même jour par un cardiologue ;
- Test Diagnostic Rapide du Paludisme chez 31 enfants avec 1 cas révélé positif et qui a été pris en charge aussitôt ;
- Rapport Poids/Taille effectué chez 60 enfants de moins de 5 ans, dont 5 cas de malnutrition modérée révélée ; tous, pris en charge par des conseils avec proposition de suivi ultérieur.
- **Conférence sur les droits des orphelins**, animée par l'Association des Femmes Juristes du Burkina.
- **Dons de vivres aux veuves** participantes à la JIV 2013.
- **Plaidoyer auprès du Ministère de l'Action Sociale pour la prise en compte de la Journée Internationale de la Veuve (JIV) comme activité du Ministère.**
- **Dons de vivres**, vêtements et kits d'hygiène à des veuves et orphelins de Ouagadougou.
- **Prise en charge communautaire des veuves.** Elle s'est faite trimestriellement sous forme de don en vivres, en vêtements et en kits d'hygiène.

- **Obtention d'un champ collectif** de dix (10) hectares pour les veuves de Barma.
- **Prise en charge scolaire par des dons en fournitures scolaires** aux orphelins membres de la Fondation LKT pour la rentrée scolaire 2013-2014.
- **Appui à la formation professionnelle de treize (13) orphelins et jeunes vulnérables** bénéficiant d'une bourse de formation professionnelle en électricité, esthétique/coiffure, couture, restauration pour l'année scolaire 2013-2014 au Centre de formation Sainte Louise à Ouagadougou.
- **Bourse d'étude universitaire** : deux (2) orphelines ont bénéficié de deux (2) bourses d'étude à l'Institut Africain de Management (IAM) à Ouagadougou pour l'année scolaire 2013-2014 après l'obtention de leur Baccalauréat.
- **Causeries éducatives sur l'hypertension artérielle** au profit des commerçant(e)s du marché de Larlé, animées par le médecin responsable du CMLK.
- **Participation aux rencontres organisées par le SPONG** en tant que membre du groupe thématique protection sociale
- **Tentative de mise en place d'un réseautage** des structures sanitaires du District de Baskuy avec des propositions faites au MCD.
- **Formation continue sur l'asthme** de treize (13) infirmiers agents de santé du district de Baskuy et du personnel du Centre Médical Lucie KABORE, animée par l'Association Asthme Burkina.
- **Pré qualification, puis qualification à l'appel à Projet du FAFPA** : soumission de candidature, pré qualification puis qualification pour un renforcement des capacités en techniques agropastorales de trois cents (300) veuves et orphelins des provinces du Kourwéogo et du Poni.

- **Rôle et place des ONGs et Associations de développement** dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans locaux de développement 3^{ème} Edition.
- **Participation à la journée d'information** sur le Médiateur du Faso.
- **Participation à la cérémonie de remise de bourses scolaires** par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), à 435 filles de pensionnés décédés.
- **Organisation d'un arbre de Noël** en décembre 2013 pour les enfants de la maternelle l'Alouette de la Fondation LKT.
- **Organisation d'un arbre de Noël** en décembre 2013 pour les orphelins et enfants vulnérables de la Province du Kourwéogo.
- **Election de Madame Veuve Lucie KABORE-TRAORE** comme «Maman de l'année » par les enfants de l'ONG ADRA lors de la célébration de la fête des mères de 2013.
- **Participation** à la rencontre organisée par le Ministère du travail et de la Sécurité Sociale sur **l'assurance universelle**.
- **Membre du groupe SPONG** à la **rencontre ONG- Etat** avec exposition des produits de la Fondation LKT.
- **Renforcement des capacités** (savoir-faire) des monitrices de l'Allouette.
- **Ouverture d'un Cabinet Dentaire au CMLK**

2014

- **Ouverture d'un laboratoire d'analyses médicales** au CMLK
- **Ecoute et accompagnement social et juridique des veuves victimes de violences** : un total de sept (7) veuves victimes de violences ont été entendues et référées vers l'association des femmes juristes du Burkina avec laquelle une convention de partenariat a été établie avec la Fondation LKT.
- **Obtention d'un champ collectif pour les veuves de Laye.**
- **Organisation d'une journée de tenue traditionnelle** des enfants de la maternelle « l'Alouette ».

- **Obtention d'une prise en charge par l'UEMOA** de la quote-part (12,5%) des veuves pour l'appel à projet agro-pastoral FAFPA.
- **Appui financier de l'UEMOA** à la mise en œuvre du projet élevage par la construction de poulaillers pour dix (10) veuves.
- **Jeunesse, Emploi, Perspectives, Défis et contraintes dans les politiques sectorielles agricoles, pastorales en cours.**
- **Formation des formateurs en BUS A** de seize (16) veuves de la province du Poni par la Direction du Développement de l'Entrepreneuriat Agricole sous la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du 6 au 10 Mai 2014.
- **Partenariat avec le Directeur Régional du Plateau Central du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre.**
- **Formation des formateurs en BUS B** de seize (16) veuves de la province du Poni par la Direction du Développement de l'Entrepreneuriat Agricole sous la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du 26 au 30 Mai 2014.
- **Rencontre avec le chef de service provincial de l'Eau et de l'Assainissement du Kourwéogo** sur la recherche de construction de forage aux alentours des champs collectifs des veuves.
- **Interview avec l'Agence de Développement Personnel de Management** en vue de l'élaboration et de l'édition du livre «les top-leaders du pays des hommes intègres» et de la tenue de « Succès Stories Night».
- **Rencontre avec le chargé de programme de l'Ambassade du Japon** pour recherche de financement pour des réalisations (forage, CSPS) dans la région du Kourwéogo (23 Mai 2014).
- **Conférence sur la représentation sociale des veuves et orphelins dans les sociétés traditionnelles africaines** : exemple des mossé du Burkina animée par le professeur Amadé BADINI.
- **Causerie de sensibilisation sur la succession** animée par WILDAF.

**DU JUBILÉ DE RUBIS (40 ANS)
AU JUBILÉ D'OR (50 ANS)
Meilleurs évènements de 2014 à 2024**

Journée Internationale de la Veuve 2014: Cérémonie d'ouverture à Jean Pierre Guingané sous le Patronage de SEM le Premier Ministre Luc Adolphe TIAO et le Parrainage de Monsieur le Ministre de la Santé



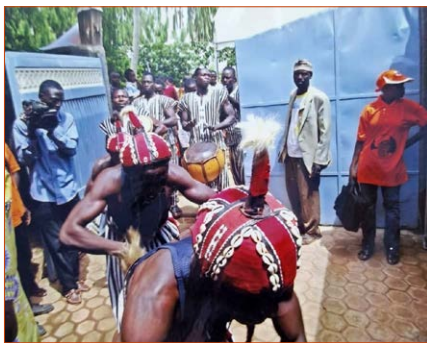
**Journée Internationale de la Veuve 2014: Cérémonie
d'ouverture à Jean Pierre Guingané sous le Patronage de SEM
le Premier Ministre Luc Adolphe TIAO et le Parrainage
de Monsieur le Ministre de la Santé**



Journée Internationale de la Veuve 2014 (J2) au domicile de Madame la fondatrice Lucie KABORÉ avec Mme Christiane AGBO TIAO épouse de SEM le Premier Ministre



Journée Internationale de la Veuve 2014 (J2) au domicile de Madame la fondatrice Lucie KABORÉ avec Mme Christiane AGBO TIAO épouse de SEM le Premier Ministre



Journée Internationale de la Veuve 2014 : Visite de SEM le Premier Ministre Luc Adolphe TIAO au siège de la Fondation LKT



Formation des veuves et orphelins du Kourwéogo en techniques agro-pastorales pour une meilleure productivité (2014-2015)



Noël des orphelins 2014 sponsorisé par la Fondation BOA



Vaste campagne de dépistage lors de la Journée internationale de la Veuve 2015



Vaste campagne de dépistage lors de la Journée internationale de la Veuve 2015



Vaste campagne de dépistage lors de la Journée internationale de la Veuve 2015



**Noël des orphelins 2015 avec le soutien de la Fondation BOA
et patroné par Madame Brigitte VALMEDE OUEDRAOGO,
Directrice Générale de la CNSS**



Don de l'UNFPA en matériels médico-techniques au Centre Médical Lucie KABORÉ (2015)



**Audience accordée par SEM le Premier Ministre Isaac ZIDA
à la Fondation LKT (2015)**



Journée internationale de la Veuve 2016 :
Photos de la fondatrice avec les veuves en provenance
des différentes localités du Burkina



Journée internationale de la Veuve 2016 :
Photos de la fondatrice avec les veuves en provenance des
différentes localités du Burkina



Noël des orphelins 2016 avec le Staff de la Délégation Spéciale de l'Arrondissement N°2 de la ville de Ouagadougou



Dons de Inner Wheel Zoodo (2016)



Journée internationale de la Veuve 2017 à Koupèla sous le Patronage de Madame Yvette DEMBELE, Secrétaire d'état auprès du ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille chargée des affaires sociales des personnes vivant avec un handicap et de la lutte contre l'excision représentant Madame la Ministre et sous le Parrainage de Sa Majesté le Kourit-yiir Soba Naba Yemdé.

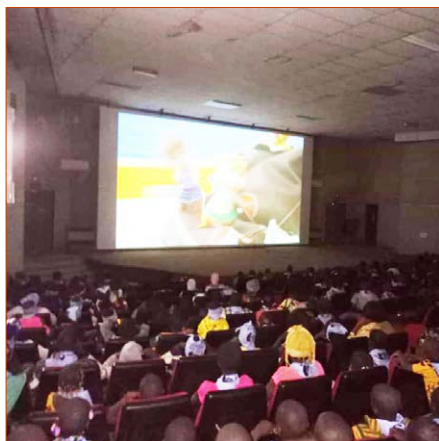


Journée internationale de la Veuve 2018 : sous le Patronage de SEM le Premier Ministre Paul Kaba THIEBA et le co-parrainage de Madame la Ministre de l'Action Sociale et de Monsieur le Maire de la ville de Ouagadougou



Journée internationale de la Veuve 2018 : Noël des orphelins

Cette activité a pour but d'offrir aux orphelins, un Noël solidaire et non solitaire. Pour cela, la Fondation Lucie KABORE-TRAORE organise depuis près de 40 ans, le traditionnel arbre de Noël, le 1er samedi après le 25 décembre de chaque année avec la participation d'au moins trois cent (300) orphelins qui bénéficient de sorties récréatives, de repas festifs et de cadeaux de Noël.



Journée Internationale de la veuve 2019 **Sous le Patronage de Madame Clémentine DABIRE BINSO et le** **Parrainage de Monsieur le Ministre des sports et des loisirs**

La journée a débuté par une remise en forme, avec des séances d'aérobic. Cette activité a remplacé la traditionnelle campagne de dépistage menée lors des journées précédentes.



Journée Internationale de la veuve 2019 : Distinction honorifique

La première distinction a été en l'honneur de la Fondation Lucie KABORE-TRAORE pour la restauration de la dignité des veuves et des orphelins par la défense de leurs droits et par leur autonomisation depuis plus de quarante (40) ans.



**Journée Internationale de la veuve 2019 :
Remise des prix d'excellence aux meilleures filles de l'année**



Journée Internationale de la veuve 2020

Cette célébration s'est faite à minima au vu du contexte de la Covid-19.

Dr BICABA du CORUS a bien voulu saisir cette opportunité pour s'entretenir avec les veuves au siège de la Fondation LKT.

Il leur a apporté les informations utiles sur cette nouvelle maladie et les a exhorté au respect des règles d'hygiène (lavage des mains, gel hydro-alcoolique, etc.).

Il les a également sensibilisé sur le port du masque pour éviter la transmission

La journée s'est achevée par un don en vivres.





**JIV 2021 : Audience avec Monsieur le Ministre de la Défense
pour les préparatifs de la 11^{ème} Édition de la JIV**



Journée Internationale de la Veuve 2021 sous le Patronage de Monsieur le Ministre de la Défense Cherif SY

Des conférences sur «l'implication de la femme dans la production de la sécurité», ont été animées par les experts des forces armées nationales du Burkina Faso.



Journée Internationale de la Veuve 2021

Campagne de dépistage



Journée Internationale de la Veuve 2021 :

Repas communautaires et vivres à partager



Journée Internationale de la Veuve 2021

Préparatifs pour le retour à domicile



14 mai 2021, belle journée de solidarité

Remise de dons de Inner wheel Soleil et Zoodo à la Fondation Lucie KABORE-TRAORÉ



Journée Internationale de la Veuve 2022

Célébration à minima pour rester dans le ton des difficultés que traverse le Faso avec la montée du terrorisme. Juste quelques veuves pour un soutien en vivre et une toute petite campagne de dépistage



«Noël Solidaire et non Solitaire» : Noël 2022

Noël des orphelins avec les enfants déplacés internes de la province du Soum.



Journée Internationale de la Veuve 13^{ème} Édition

Au Centre de l'Action sociales des Armées soutien aux veuves des FDS tombés sur le champ de bataille.



Journée Internationale de la Veuve 13^{ème} Édition

Soutien en produits de première nécessité aux veuves des FDS tombés sur le champ de bataille.



Noël des orphelins 2023

Visite du musée national pour rapprocher les enfants de leur histoire, découvrir leur riche patrimoine et avancer sans complexe dans ce monde truffé de faux, d'injustices et de méchanceté.

C'est notre contribution pour notre Faso qui a bien pris son élan.





7 mars 2024 : Belle journée pour les veuves.

Nous avons eu la visite de **ROXGOLD Sanu** apportant des dons en vivres pour manifester leur soutien en cette journée de la célébration des droits de la femme.



COMMENT OUBLIER CE QU'ELLE A FAIT ?

Lucie Kaboré : Itinéraire d'une battante **première femme conductrice en Haute Volta**

Née le 27 novembre 1926, Lucie Kaboré a pour identité complète : Ouo Lucie Thérèse Bernadette Kaboré née Traoré. Elle est la fille de Kintapri Traoré, ancien combattant de la 2e guerre mondiale, classe 22 décédé le 12 février 1992 et de Diéssogona Madeleine Traoré, ménagère, décédée le 26 mars 1973. D'origine toussian, elle quitte son village natal Sidi (province du Kéné Dougou) pour se rendre à Bobo-Dioulasso où elle fréquente l'école primaire, de 1934 à 1940 ensuite l'Ecole supérieure de Bingerville (Côte-d'Ivoire) de 1940 à 1944 et enfin l'Ecole normale fédérale de jeunes filles de Rufisque (Sénégal) de 1944 à 1945. Ces années d'études seront couronnées par l'obtention du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), le Certificat d'études supérieures (CEPS) et le Certificat d'aptitude pédagogique (CAP).

Le 23 Juillet 1949, à la mairie d'Abidjan et le 17 septembre 1949 à l'église de Treichville, elle épouse Monsieur Yemdaogo Dominique Kaboré, ancien élève de William Ponty, administrateur civil de la France d'Outre-mer. Son mari fut un grand leader et un grand patriote du temps colonial dans les années 40 qui a participé au combat de la lutte pour la libération et l'indépendance des pays africains. Pour ses opinions politiques de plus en plus vives pour l'indépendance des pays africains, son mari était contraint par le colonisateur de quitter en 1949 la Côte-d'Ivoire et de rejoindre avec elle la Guinée Conakry. Lucie Kaboré va faire carrière dans l'enseignement, mais au-delà de cette fonction administrative, elle animera des activités sociales de grande envergure.

Lucie Kaboré a œuvré auprès de son mari pour que les pays africains recouvrent leurs indépendances, leur autonomie et leur liberté. Les indépendances acquises, c'est sur le plan de l'enseignement que la bataille va se mener. Enseignante, elle a formé plusieurs cadres du pays et contribué à ce que le statut des femmes soit valorisé dans le milieu éducatif.

En 1958, elle est la première femme voltaïque à obtenir un permis de conduire (permis AOF du 04 décembre 1958). Elle devint alors la première conductrice voltaïque de l'époque. Son mari lui offre comme moyen de locomotion une Deux chevaux de marque Citroën, communément dénommée « Babi ».

Madame Lucie Kaboré ne fut pas simplement une enseignante maîtrisant très tôt le volant, elle a été aussi une militante infatigable pour la promotion des droits de veuves et des orphelins et leur prise en charge. Après le décès de son mari en 1972, elle sera confrontée à la dure réalité du veuvage. Très vite, elle brise le silence et crée une association pour faire entendre la voix des sans voix.

Pendant quatre décennies, elle travaille d'arrache-pied malgré le poids de l'âge pour satisfaire les veuves et les orphelins. Elle s'est éteinte en 2018 après de nombreuses années de sacrifices pour l'épanouissement des plus vulnérables. Pour la présidente actuelle de la fondation Lucie Kaboré/ Traoré, Dr Alice Zoungrana / Kaboré, Lucie était une femme au cœur d'ange qui a tout donné pour l'autonomie et la liberté des veuves et des orphelins.

Wendkouni Bertrand OUÉDRAOGO

Lefaso.net

Il y a une sagesse qui dit que le fruit ne tombe jamais loin de l'arbre. Me concernant, en toute humilité, je pense que cela est véridique.

J'ai perdu mon père à l'âge de 11 ans. A cette époque, j'étais trop petite pour comprendre en profondeur les évènements, mais assez grande pour observer autour de moi et saisir la dynamique de ce qui se passait. Encore, souvent dans les jupes de ma mère, madame Lucie KABORÉ-TRAORÉ, que je suivais presque partout, j'ai eu le privilège de la voir agir et interagir avec les personnes autour d'elle. Je l'ai vu se battre pour « sauver » des vies, et le mot d'ordre avec elle c'était aider l'autre, aider l'autre, aider l'autre.



Lorsque le moment fut venu pour moi de choisir une carrière, sauver des vies comme ma mère et avoir un impact sur celle des enfants, allait de soi. Me voilà donc des années plus tard, étudiant la médecine et me spécialisant dans la pédiatrie.

Le choix de ma spécialisation dans la prise en charge de l'infection à VIH chez l'enfant a, lui aussi, été influencé par le combat de ma mère. En effet, en 2002, à l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle, quand mon supérieur m'a demandé de choisir entre la réanimation et le soin aux enfants atteints du VIH, c'est sans hésitation, que je lui répondis que je m'occuperai des enfants atteints du SIDA. Le grand étonnement sur son visage (que j'ai compris car, à cette époque-là, le SIDA était peu connu et tout le monde fuyait les malades qui en étaient atteints) m'obligeait à lui expliquer ma décision. Ces enfants-là, lui dis-je, sont des orphelins ou en phase de le devenir. De par le combat de ma mère, je sais ce qu'ils vivent et ne pas leur venir en aide revient à une non-assistance à personne en danger. Je trahirais, non seulement mon serment d'Hippocrate, mais aussi je n'honorerais pas le combat de ma mère.

Pour renforcer mon soutien à ces orphelins du SIDA, j'avais mis en place, en 2004, l'association solidarité espoir des mères infectées ou affectées par le VIH (A.S.E.M.I.A. – Récépissé N° 2005-109/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC) et c'est ma mère qui, encore une fois, m'a fait réaliser que nos deux associations menaient, d'une certaine façon, le même combat. Elle me proposa de nous unir car, l'union fait la force, et donc qu'ensemble l'impact serait plus grand. C'est ainsi, qu'en 2009, je suis devenue la coordonnatrice de la Fondation Lucie KABORÉ-TRAORÉ.

En cette année 2024, nous fêtons les 50 ans de lutte contre l'exclusion socio-économique des veuves, 50 ans à défendre le droit des veuves et des orphelins, 50 ans de batailles parfois perdues, mais souvent gagnées. Aujourd'hui, je salue cette fille du Kéné Dougou (village de Sidi), j'applaudis l'épouse de Dominique KABORÉ digne fils du Kourwéogo (village de Barama) et j'honore cette mère qui s'est levée pour le droit de ses enfants devenus orphelins. Finalement, je rends grâce à Dieu pour cette avocate des veuves et orphelins du Burkina-Faso.

*Je voudrais terminer, en vous partageant la bénédiction qu'elle donnait à ses enfants ou petits-enfants : « **Que le Seigneur ne nous humilie point devant nos pairs.** »*

Dr Alice ZOUNGRANA-KABORÉ

Avant tout propos, je m'incline devant la mémoire de cette grande dame qu'a été Madame Lucie KABORE TRAORE, affectueusement appelée Madame Dominique en référence à son illustre époux.



Madame Dominique a été pour moi et pour beaucoup de femmes de ma génération, une grande sœur inspirante, qui forçait le respect, tant le courage et la détermination se reflétaient dans ses actions en faveur des plus vulnérables.

Pour parler de ma grande sœur Lucie, je vais relater ici une anecdote mémorable pour la journaliste que j'étais.

J'ai animé au début des années 80, une émission télévisée intitulée "Nul n'est censé ignorer la Loi", qui avait pour objet de traiter des aspects juridiques de la vie de tout citoyen.

Le plateau était composé des présidents des différents tribunaux civils et coutumiers, de représentants de chaque communauté religieuse, de la chefferie coutumière et des associations de la société civile.

Madame Lucie Kaboré intervenait dans ce dernier cadre, en tant que Présidente de l'Association des Veuves et Orphelins de la Haute-Volta de l'époque.

Au fil, de l'émission, nous avons abordé les sujets du mariage, de la vie de couple, du divorce et de la succession.

Ces sujets ont suscité un engouement tel que nous n'avons pas pu les vider en une émission. Il a fallu étaler les débats sur plusieurs mois, au rythme d'une émission hebdomadaire au lieu de tous les 15 jours !

Madame Kaboré a tellement bien défendu la cause des femmes en bousculant les idées reçues, que l'émission a été perçue comme une émission pour les femmes.

A l'époque, le machisme et la misogynie régnaient en maîtres, à telle enseigne que les informations à vocation pédagogiques données par Lucie Kaboré ont fait bondir un groupe d'hommes, notamment des militaires, qui n'appréciaient guère que l'on "ouvre les yeux" de leurs compagnes.

Ils sont allés trouver le ministre de l'information de l'époque, Thomas SANKARA, pour demander purement et simplement la suppression de l'émission.

Ce dernier m'a donc convoqué en tant que responsable de l'émission pour m'informer de la situation provoquée par "Nul n'est censé ignorer la Loi".

Choquée et prise d'une légère panique, je lui ai alors demandé la suite qu'il réservait à cette requête masculine.

Quel ne fut mon soulagement quand il m'a répondu sans ambages : « non seulement vous allez continuer cette émission, mais vous allez la poursuivre dans les langues nationales » ! Et toc !

Merci grande sœur de m'avoir aidé à ouvrir les yeux de beaucoup de nos sœurs et filles.

La noblesse des causes que tu as défendues méritait bien les sacrifices que tu n'as cessé de consentir avec pour seul objectif, l'intérêt général.

Tu as contribué à faire évoluer les textes et les mentalités de l'homme avec un grand H dans notre pays.

Je suis certaine que de là-haut tu continues d'observer avec bienveillance, l'évolution de notre société.

Ta fille Alice poursuit ton combat avec la même détermination, alors tu peux te reposer ma chère grande sœur.

Tu as fait plus que ta part.

Dors en paix.

Madame Alimata SALAMBERE

C'est en 1993, que j'ai rencontré madame Lucie Kaboré Traoré. Elle était la présidente de l'Association des veuves et orphelins du Burkina Faso (AVOB). J'étais journaliste-rédactrice à « Regard », un journal d'information, de parution hebdomadaire, d'envergure internationale basé à Ouagadougou au Burkina Faso. A la suite d'un comité de rédaction, j'ai été désignée pour interviewer madame la présidente Lucie Kaboré Traoré en lui posant deux questions dans le cadre d'une rubrique du journal intitulé Mea Culpa. Ces deux questions étaient les suivantes :



1. De quoi êtes-vous le plus fière dans votre vie ?
2. Que regrettez-vous le plus ?

Son numéro de téléphone m'avait été remis et je l'ai personnellement contacté. Pour avoir le rendez-vous avec elle, je n'ai pas eu besoin de l'appeler deux fois. Dès mon premier coup de fil, c'est elle-même qui a décroché le téléphone et a immédiatement confirmé notre rencontre pour le lendemain matin à 9h à son domicile. C'est dire sa disponibilité, la flexibilité et le dynamisme avec laquelle elle portait la cause qu'elle avait choisie de défendre jusqu'au bout.

Le rendez-vous qu'elle venait de confirmer était encore la preuve qu'elle a compris l'importance et l'intérêt de la presse qui constituait ainsi pour elle le canal idéal pour faire entendre haut et fort cette cause qu'elle entendait porter plus loin au-delà de son cadre associatif. Le siège du journal « Regard » étant basé à Larlé, je n'ai pas eu du tout de mal à retrouver le domicile familial qui était dans le même quartier à Ouagadougou. Mamy Lucie m'a chaleureusement accueilli comme si nous nous connaissions de longue date, ce que j'ai beaucoup apprécié.

En venant la voir, c'était dans le cadre de mon travail, mais la chaleur humaine avec laquelle elle m'a accueilli m'a donné l'impression que j'étais de sa famille. J'ai ressenti une relation plus d'affection maternelle, que professionnelle.

Ainsi, après les courtoisies d'usage, je lui ai expliqué l'objet de ma visite. Elle s'est admirablement prêtée à mes deux questions sans aucune difficulté.

Et, c'est pendant qu'elle répondait à la première question, qu'elle m'a bouleversé psychologiquement jusqu'aujourd'hui, lorsqu'elle a attiré mon attention sur la situation des enfants de rue. Cela fait 31 ans, que je l'ai rencontré dans le cadre de mon travail de journaliste. Mais ce qu'elle m'a dit ce jour, ne m'a jamais quitté jusqu'aujourd'hui.

En effet, après avoir très bien expliqué les souffrances des veuves, qui sont généralement accusées d'avoir tué leurs maris, elles étaient dépouillées ainsi que les enfants, de l'héritage qu'ils leur ont légué. Et, c'est comme ça qu'elle me confie que la majorité des enfants de rue, que je croise dans une journée sont des déshérités. Je ne m'en revenais pas du tout, parce que très choquée par cette vérité qu'elle venait de dévoiler, une telle réalité socio-culturelle en cours en son temps dans nos communautés de vie.

Je venais ainsi de comprendre, grâce à elle, que des enfants, nés de pères relativement nantis pouvaient basculer dans ce type d'injustices infligées à leurs mères. Choquée, déstabilisée, hyper bouleversée, sur place, j'ai eu envie de faire un tour de ville pour observer la situation que mamy Kaboré Traoré venait de me décrire, emballant ainsi ma sensibilité, ma fragilité et ma vulnérabilité. Décue, j'avais l'impression de ne pas comprendre grand-chose à tout ce qu'elle me disait. Je ne m'en suis pas remise jusqu'à présent.

A partir de son profond message de sensibilisation reçu ce jour, je fais toujours attention à ces enfants depuis lors. J'avais 25 ans quand elle m'a parlé de la situation des enfants dans rue et je ne l'ai jamais oublié.

Chère Mamy,

Que ton âme repose en paix !

En ressentant encore l'émotion qui m'a prise ce jour lorsque je t'écoutais, je voudrais te redire à travers ce témoignage que tes paroles me parlent encore aujourd'hui comme si tu étais encore en face de moi.

Que Dieu bénisse tes bonnes œuvres et tes bienfaits sur terre.

Félicitations pour la grandeur de ton âme !

Cette âme, qui m'a vraiment influencée très positivement, je lui rends un hommage vibrant.

De tes souvenirs vivants, je fais ce témoignage pour honorer ta mémoire.

Très cordialement

Dr Jocelyne VOKOUMA

Je me nomme Madame DA Marie Madeleine BESSIN, sage femme puéricultrice. J'ai connu Madame KABORE Lucie TRAORE à Bobo-Dioulasso pendant mon enfance dès l'arrivée de Monsieur KABORE Dominique, commandant de cercle de Bobo-Dioulasso dont elle était l'épouse.



Madame KABORE Lucie TRAORE était institutrice, directrice de l'école Hamdalaye filles de Bobo-Dioulasso où ma grande sœur OUATTARA Marie Thérèse BESSIN était enseignante.

Je revoie encore avec admiration cette grande dame toujours bien habillée à l'allure vive laissant entrevoir son dynamisme et sa combativité.

La proximité de la famille KABORE avec ma famille était grande, car elle est vite devenue amie de ma grande sœur OUATTARA Marie Thérèse BESSIN et son mari, ami de mon père Jean Baptiste BESSIN directeur de l'école Diaradougou garçons, membre de la délégation spéciale de la commune de Bobo Dioulasso et président du Lions Club.

En raison de cette proximité, elle venait souvent chez ma grande sœur dans sa petite voiture 2CV encore appelée "Baby" en compagnie de ses enfants, surtout les filles, pour les faire tresser par une autre grande sœur du nom de Hubertine BESSIN.

Ses enfants étaient toujours joliment coiffées avec pompons et rubans dans les cheveux et toujours bien habillées, forçant l'admiration.

Autres faits marquants dont je me souviens :

Premièrement : *c'est la visite de la résidence du commandant prévue dans le programme de notre école, Bobo centre filles.*

Nous avons été émerveillées par l'embellissement qu'a su imprimer Madame KABORE Lucie à cette résidence, vieille Bâtisse coloniale, à tel point qu'une de nos camarade, Laurentine OUOBA subjuguée par la beauté des lieux ne voulait plus repartir. Face à ce refus de quitter les lieux, nous nous attendions à des réprimandes, voir à une chicotte de la maîtresse des lieux. Mais contre toute attente, Madame KABORE Lucie TRAORE, qui nous avait distribué des bonbons à notre arrivée, lui donna une poignée supplémentaire

de bonbons avec gentillesse et douceur maternelle l'incitant enfin à quitter ce lieu paradisiaque.

Deuxièmement : c'est l'arrivée du président Ghanéen Kwame N'Krumah accompagné de son homologue Maurice YAMEOGO, président de la Haute Volta, actuelle Burkina Faso.

A cette occasion, Madame KABORE Lucie TRAORE a fait aménager une place pour ses enfants et moi à côté des personnalités officielles et fait choisir et parer sa fille, KABORE Martine, ma sœur BESSIN Hubertine et mes deux nièces, BADO Jeannette et Marceline KIBORA, comme hôtesse, pour accompagner les officiels qui devaient accueillir les présidents et leurs offrir des bouquets de fleurs. Avec mes yeux d'enfant c'était charmant.

Troisièmement : ce sont les manifestations du 11 décembre avec le grand défilé des élèves.

A cette occasion Madame KABORE Lucie TRAORE se faisait remarquer par la prestance de ses élèves en robe blanche impeccable, ballerines noires et nœuds papillons aux couleurs rouges dans les cheveux.

Dès cette époque il était loisible d'entrevoir la trajectoire de cette grande dame, Madame KABORE Lucie TRAORE, vers des initiatives de combat et de lutte pour le bien d'autrui. Ce n'est donc pas étonnant que devenue veuve au décès de son cher mari et face aux souffrances des veuves, elle prit courageusement l'initiative de créer l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB) pour venir en aide à la veuve et à l'orphelin.

Pour terminer, j'avoue que j'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour Madame KABORE Lucie TRAORE que je considère comme une grande sœur de valeur.

Grande sœur, sache que tu as mené le bon combat, tu as vécu utile pour la communauté nationale, tu as défendu et honoré la veuve et l'orphelin. Pour tous ces élans de générosité, Dieu saura-t'en récompenser.

Repose en paix auprès de Dieu, de ton cher mari et de tes enfants décédés.

Bénédiction divine pour Jean André, Dr KABORE Martine, Dr ZOUNGRANA KABORE Alice, Dr SAWADOGO KABORE Rosine, Prof ZOUNGRANA KABORE Chantal.

Madame Marie Madeleine DA BESSIN

Feue Maman Lucie, une africaine qui a su magnifier les normes positives traditionnelles tout en combattant celles néfastes et destructrices notamment pour la veuve et l'orphelin. J'ai toujours été subjuguée par ses grandes qualités humaines, son engagement sans faille et sa détermination inédite pour la protection de leurs droits.



Je retiens de Feue Maman Lucie, une militante infatigable qui a bravé les résistances socio-culturelles nourries par l'incompréhension des uns et la résistance des autres, pour parvenir à mettre sur pied l'Association des Veuves et orphelins et la faire grandir. Sa lutte exemplaire traduit à suffisance sa vision, sa conviction, sa témérité et son abnégation que la Fondation saura sans doute maintenir et renforcer. Elle demeurera un modèle pour moi.

Puisse le Seigneur Le Très Miséricordieux, le Bon, le Juste, lui accorder une bonne place dans Son Paradis en rétribution de ses bonnes œuvres de pionnière et avocate infatigable de la cause de la veuve et de l'orphelin. Amen.

Madame Mariamé OUATTARA

Mon témoignage se situe dans les années 1988/89. J'étais Directrice des Affaires Administratives et Financières à la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA). En marge de mes activités professionnelles, j'étais engagée dans les actions pour l'émancipation des femmes.

Avec Madame Kaboré Lucie, nous avons mené de nombreux combats pour l'émancipation de la femme et des liens très forts se sont développés entre nous.

Un jour aux alentours de 11 h, ma secrétaire m'annonce une visite inattendue. Une certaine Madame Kaboré Lucie m'attendait dans le hall de notre immeuble situé à Zabré Daaga, à l'emplacement actuel des services de l'ALCE/LC. Au regard de la différence d'âge et de notre degré de militantisme, je me suis empressée de dévaler les escaliers pour aller la rejoindre. Elle avait l'air très préoccupée et sans tarder, m'invita à la rejoindre dans sa voiture à l'abri des regards indiscrets. Une Peugeot bâchée conduite par elle-même. A l'arrière du véhicule, cachée par la bâche, une jeune fille d'environ 13/14 ans était cachée avec des pagnes. A la vue de mon air intriguée, elle m'expliqua que cette jeune fille est venue se réfugier dans son centre afin de fuir un mariage forcé. Sans perdre une seconde, elle embarqua la jeune fille à destination de mon bureau. Elle souhaitait que je la cache dans mon bureau, le temps pour elle de trouver la solution.

Après moult tractations pour lui faire comprendre combien il m'était difficile d'accéder à sa requête, elle a décidé d'aller sensibiliser la famille de la jeune fille afin de les amener à surseoir à leur projet pour lui permettre de continuer ses études.

Madame Kaboré Lucie, chère camarade, chère aînée, repose en paix.



Madame Fatimata Myriam VICENS

Je me nomme Mme Poussy née Pitroapa Marie Madeleine et je suis de la génération des années 1940. Mme Kaboré née Traoré Lucie était mon aîné à l'époque.

Je l'ai rencontré au sein de l'association dénommée Amitié Africaine. Ensuite avec les aléas de la vie nous sommes quittés et en petit groupe nous avons créé des associations. Mme Kaboré née Traoré Lucie et d'autres camarades se sont mis ensemble pour créer à cette époque l'Association des Femmes Voltaïques. Pour plus d'efficacité et de cohésion nous nous sommes liguées en fédération pour former la fédération des femmes voltaïques.



Après la création de la fédération, Mme Kaboré née Traoré Lucie s'est mise en retrait pour créer son association dénommée Association des veuves et de orphelins de Haute Volta. Voilà une dame que j'ai toujours admiré pour sa combativité, son dynamisme, son courage et sa persévérance.

Le moment le plus marquant de notre parcours était pendant la révolution de Thomas Sankara où l'armée nous avait envoyé un courrier pour nous notifier qu'ils réquisitionnaient tous nos biens immobiliers pour leurs besoins. A cette période, nous avons eu à construire la maison de la fédération de la femme voltaïque.

Mme Kaboré née Traoré Lucie nous avait incité nous autres présidentes d'associations de ne pas céder à leur demande. Elle nous a dit de ne pas avoir peur et que les révolutionnaires ne pouvaient rien nous faire et même s'ils nous tuaient, nous nous serions défendues. Avec ces conseils, nous nous sommes alignées derrière elle pour ne pas céder nos biens aux révolutionnaires.

N'ayant pas donné de suite à leur demande, ils ont débarqué armés jusqu'aux dents chez Mme Kaboré née Traoré Lucie, en pleine nuit, pour réclamer les clés de la maison de la fédération de la femme voltaïque et elle a eu le courage de leur tenir tête en leur disant qu'elle n'avait pas les clés et que les clés se trouvaient avec le gardien.

Les hommes armés lui ont demandé de les conduire au siège de la fédération, et avant de partir elle a demandé à changer de vêtements et c'est en se changeant qu'elle eu la brillante idée d'appeler son fils aîné qui habitait non loin du siège de la fédération pour qu'il aille avertir le gardien de quitter les lieux au plus vite. Et quand elle est ressortie ils l'ont embarqué et ils se sont rendus au siège de la fédération pour trouver les portes fermées. Ils ont cherché le gardien en vain.

N'ayant pas eu gain de cause, ils décident de rebrousser chemin en la laissant toute seule au milieu de la nuit devant le siège de la fédération. Elle leur a dit que s'ils bougeaient sans elle, elle allait crier pour alerter tout le voisinage. Qu'ils ne pouvaient pas venir chez elle en pleine nuit l'embarquer de force pour la conduire jusqu'ici et la laisser seule et repartir, qu'ils devront la redéposer là où ils l'avaient prise. Ils n'eurent pas d'autre choix que de la ramener chez elle à son domicile.

Voilà comment la maison de la fédération de la femme voltaïque n'est pas tombée entre les mains des révolutionnaires.

Depuis ce temps, je lui loue une admiration sans précédent pour son courage et sa ténacité face aux militaires armés. Depuis qu'elle a créé son association, elle ne cessait de se battre pour les veuves et les orphelins aux quatre coins du pays. Malheureusement, la mort nous l'a enlevé mais ses œuvres restent.

Madame Marie Madeleine PITROIPA POUSSY

Lors d'un séjour à Ouaga (Larlé), je décidai d'accompagner Mamie à une célébration de mariage à l'hôtel de ville. C'était le mariage d'une très jeune fille avec un homme d'un certain âge.

Visiblement, la fille n'était pas consentante car elle pleurait. Ses parents ne faisaient que lui parler, mais sans grand résultat. Mamie a regardé ce scénario un bon moment et a demandé aux parents d'aller réfléchir encore. Elle a ainsi refusé de célébrer le mariage catégoriquement. Et nous sommes rentrées à la maison sans autre forme de procès. Et elle a dit : « voilà ce que ça donne quand on oblige une jeune fille à se marier sans son consentement, je ne vais pas me faire complice des parents. »



Madame Andrée Angèle MOBIO

C'est avec plaisir que je fais ce témoignage émouvant sur un pan de ma vie d'élève à l'école primaire publique de Zorgho de 1956 à 1962.

En effet, j'ai fréquenté les classes de CP1 et CP2 de 1956 à 1958 tenues par Mme Kaboré Lucie notre maîtresse et épouse du Commandant de cercle de Zorgho.

Mme Kaboré était une maîtresse attentionnée qui a su rassurer ses élèves (c'était la première fois qu'on voyait une femme habillée autrement que nos mamans); elle a su donner confiance à ses élèves par un climat apaisé et une approche pédagogique maternelle; ce qui a permis l'ouverture d'esprit de ses élèves et faciliter l'apprentissage; cela m'a permis d'acquérir une bonne base en français; quant au calcul, avec mon père chef boucher, j'avais appris à compter l'argent de la vente de la viande à la maison avant d'aller à l'école.

Cette base solide en français et en calcul m'a permis de franchir allègrement les autres classes et réussir au CEPE et aux Bourses pour aller en 6^{ème}.



Madame Ganda Justine BÉLEM OUÉDRAOGO

C'est une personne vaillante, dynamique, qui aime le travail bien fait, qui a l'esprit du partage et de la solidarité.

Elle m'a beaucoup impressionnée. « Maman Lucie » m'a ouvert son cœur. Elle nous a aidées à mettre en place l'Association des veuves et orphelins du Burkina à Bobo. En 2001, elle nous a dit : « Volez de vos propres ailes !

Renouvelez le bureau ! » Et c'est ainsi que nous avons pu obtenir un terrain et y construire un atelier de formation, une salle de réunion, une unité de séchage de mangues.

A la conférence internationale des veuves à Dublin, elle m'a dit : « Ma fille, va me représenter. Elle avait pleinement confiance en moi ».

L'alphabétisation était son principal cheval de bataille. Elle ne voulait pas que les veuves restent dans l'ignorance.

Grâce au soutien de ses partenaires notamment la FAVEC (fédération des associations de veuves chefs de familles) basée en France et la FIAV (fédération internationale de veuves), elle a réussi à faire parrainer de nombreux enfants. Certains de ces enfants ont réussi et occupent aujourd'hui des postes importants dans l'administration.



Madame Koumbo DIALLO DRABO

“Tout ce que je suis devenue aujourd’hui, c’est en partie grâce aux encouragements et aux stimulations de Lucie Kaboré” Je l’ai connue quand j’étais au Cours normal de jeunes filles, mais nous nous sommes véritablement rapprochées quand j’ai perdu mon mari en 1976. Elle m’a dit : « Je ne veux pas apprendre un jour, qu’après le décès de ton mari, tu as baissé les bras. Le veuvage n’est pas une fin en soi.*



Ça peut arriver à tout le monde ». Quand je me décourageais face aux difficultés, je me rappelais ce qu’elle me disait et cela me réconfortait. Tout ce que je suis devenue aujourd’hui, c’est en partie grâce aux encouragements et aux stimulations de Lucie Kaboré. De tout cœur, je la remercie.

Dans les années 1970, elle encourageait les femmes à s’engager en politique ou dans les associations. A l’époque, elle n’était pas comprise et les gens disaient que c’était une veuve joyeuse. Mais, elle m’a dit : « Petite sœur, je continue mon combat. Que je sois joyeuse ou malheureuse, tout ce que je fais, c’est pour rendre service à mon prochain. Ces orphelins qu’on chasse, qu’on déshérite, ces femmes qui sont mises à la rue, je vais me battre pour eux jusqu’à mon dernier souffle ». C’est une femme courageuse, audacieuse, engagée en dépit des considérations traditionnelles. Elle a joué un rôle majeur dans l’évolution de la politique en faveur de la veuve et de l’orphelin, de la reconnaissance de leurs droits reconnus dans l’actuel Code des personnes et de la famille

Madame Pascaline TAMINI

CHANSON PREFEREE DE MAMIE LUCIE

Ô ma Reine, ô Vierge Marie

Refrain :

Ô ma Reine, ô Vierge Marie, je vous donne mon cœur, je vous consacre pour la vie, mes peines, mon bonheur.

**Je me donne à vous, ô ma Mère, je me jette en vos bras.
Marie, exaucez ma prière, ne m'abandonnez pas. (bis)**

Refrain

**Je vous donne mon corps, mon âme Aujourd'hui pour jamais,
Marie et de vous je réclame un doux regard de paix. (bis)**

Refrain

**Je vous donne toute espérance, tout souhait, tout désir,
Marie, ah ! consolez d'avance mes peines à venir ! (bis)**

Refrain

**Je vous donne toutes mes larmes je les mêle à vos pleurs.
Marie, ah ! vous donnez des charmes aux plus grandes douleurs. (bis)**

Refrain

***Je vous donne la dernière heure du dernier de mes jours.
Marie, ah ! faites que je meure en vous aimant toujours. (bis)***

Refrain

R.P. Lambillotte

PERPECTIVES

❖ **Construction d'un local « la vitrine de la veuve »** dans un but de permettre aux veuves de n'importe quelle contrée du Burkina d'exposer le fruit de leur travail pour faciliter la recherche de clients.

❖ **Formation et Insertion professionnelle**

« *Apprendre à pêcher plutôt que d'offrir du poisson* ». Renforcement des capacités des orphelines déscolarisées ou non scolarisées pour être « gouvernante de maison » ou « Baby Sitter »

❖ **Ecole Primaire**

« *Investir dans l'enfant, c'est investir pour la relève* ».
Création d'une école primaire

❖ **Réouverture de la crèche et de la halte garderie les Poupons et les Poupettes**

« *Arrosons la graine de l'espoir* ».

❖ **Activités Parascolaires**

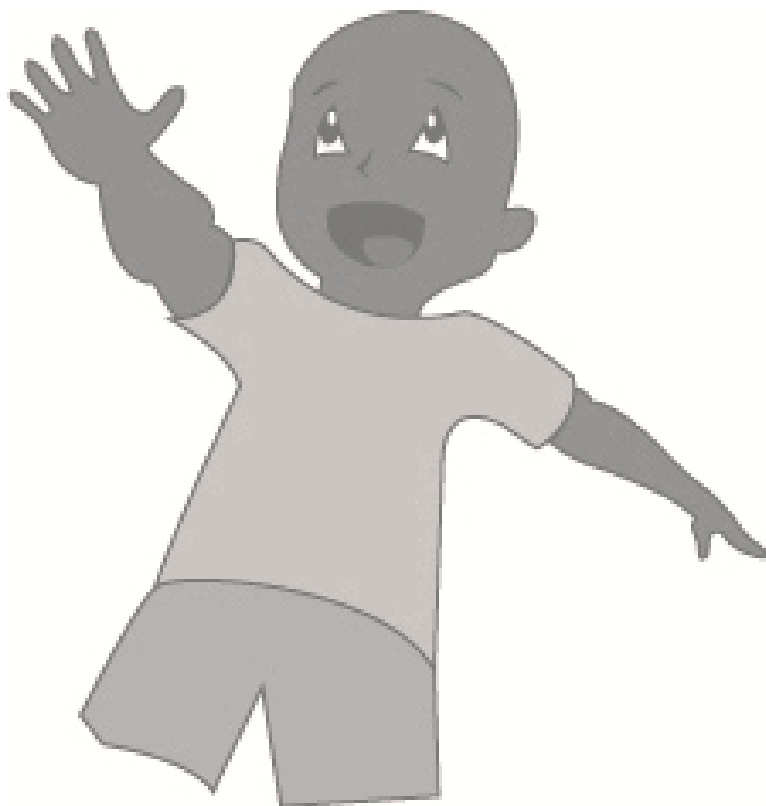
« *Joindre l'utile à l'agréable* »
Initiation à la musique, à l'art plastique, au théâtre, à la poterie, à la danse africaine et organisation de soirées de contes.

❖ **Projet de Mentorat/Tutorat**

« *Tu en es capable ! bats toi !* »
Création d'un répertoire de Mentors pour l'accompagnement et le perfectionnement des personnes formées par, ou à travers la Fondation LKT.

Pour l'atteinte des objectifs de ce vaste programme ambitieux à la hauteur de l'Organisation, le partenariat avec toutes les entités sociales serait le bienvenu.

VOS DONNS



Vous pouvez agir avec la Fondation LKT pour améliorer le quotidien des veuves et des orphelins.

Compte BOA N° BF084 01001 01456550000 48

Compte Wenkuni Bank N° BF202 01001 000304416001 09

Orange Money : +226 77 07 03 07

Moov Money : +226 70 14 05 07

Visa : paylink.ligdicash.com/don-lkt

CONTACTS

+226 79 22 03 04

+226 78 82 00 62

+226 75 19 15 15

+226 70 80 54 80

ELLES Y ONT AUSSI CONTRIBUÉ !

Hommage à ces merveilleuses dames qui ont contribué à faire avancer le combat de la Fondation LKT et qui nous ont quittés.



**Madame Blandine
KABORE SONNY**



**Madame Djénéba
DOUMBIA ZEBANGO**



**Madame Fatimata
TRAORE**



**Madame Alice
SOULAMA THIEBA**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le peuple Burkinabé pour l'honneur fait à Mme Lucie Kaboré Traoré en la choisissant comme une des personnalités illustres dont le nom figurera sur une stèle sur l'avenue Kwamé N'KRUMAH (voir lettre en annexe).

Nous voulons également remercier tous les donateurs et bienfaiteurs qui ont soutenu ou qui soutiennent la fondation LKT. Vos dons financiers, matériels et vos prières ont contribué à nous rendre où nous sommes aujourd'hui. Sans vous, nos victoires seraient vaines.

Finalement, nous remercions les veuves et les orphelins qui, au cours de toutes ces 50 dernières années, ont placé leur confiance en nous.

A vous tous, 50 fois merci !

ETOILE DE L'AVENUE KWAME N'KRUMAH



ACADÉMIE
DES
SOTIGUI
DES ARTS CINÉMATOGRAPHIQUES
AFRICAINS ET DE LA DIASPORA

Célébrons nos Étoiles!



Ouagadougou, le 12 mars 2024

A

La Famille de Lucie **KABORÉ/ TRAORÉ**

Objet : lettre d'information des impétrants de la 1ère cuvée de la Rue des Étoiles
sur l' Avenue KWAME N'KRUMAH à Ouagadougou - Burkina Faso

- " Il y a quelque chose de plus fort que la mort ; c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants ". Jean D'ORMESSON de l'Académie française.

- " L'éternité est fruit de l'acte méritoire que l'on pose de son vivant ". Morton ZIGAN de l'Académie Nationale des Sciences des Arts et des Lettres du Burkina Faso.

L'Académie des SOTIGUI a initié un important projet intitulé "La Rue des Étoiles". L'objectif principal de ce projet est de rendre hommage à d'illustres hommes et femmes, nationaux ou non, vivants ou disparus, qui auront fait preuve, dans un secteur de l'activité humaine, d'innovation salutaire, de prouesse singulière, d'exemplarité notable et de performance remarquable.

Il s'agira concrètement d'inscrire les noms des personnes à honorer sur des stèles qui orneront fièrement et solennellement l'avenue Kwamé N'KRUMAH de Ouagadougou.

Un Comité scientifique, composé de membres à la respectabilité établie, a été investi de la difficile mais exaltante mission de désigner les personnalités jugées dignes d'être magnifiées en cette première édition de la Rue des Étoiles. Ce Comité scientifique est placé sous l'égide du Ministère en charge de la culture.

Suite à ses délibérations, nous avons le plaisir de vous informer que son choix s'est porté sur votre parente **Madame KABORÉ/ TRAORÉ Lucie** dans le domaine **Sciences et savoirs endogènes** pour figurer parmi les illustres personnalités qui seront immortalisées sur l'avenue Kwamé N'KRUMAH.

Par la présente, nous venons vous porter la bonne nouvelle et vous féliciter chaleureusement pour la sélection de votre parente à ce grand honneur.

Nous saisissons l'heureuse occasion pour vous demander de prendre contact avec l'Académie des SOTIGUI pour les informations détaillées relatives à la bonne exécution du projet.

En vous réitérant nos vifs compliments, je vous prie d'agréer, **Madame / Monsieur**, les assurances de ma haute considération.

Président du Comité Scientifique
Dr Dramane KONATE
Conseiller Technique du Ministre chargé de la Culture

Le Président de l'Académie des Sotigui
Evrard Jean Kevin MONE







Arreté N° 2023-0032/MATDS/SG/DGAT/DSOSOC

01 BP 2226 Ouagadougou 01

Tél : + 226 79 22 03 04 / + 226 78 82 00 62 /+ 226 75 19 15 15 / + 226 70 80 54 80

E-mail : info@fondation-lkt.org / Site Web : www.fondation-lkt.org

Facebook : Fondation Lucie Kaboré-Traoré